

---

**Master 2 Mention santé publique  
Parcours « Enfance, jeunesse : politiques  
et accompagnements »**

Promotion : **2020-2021**

---

**La métropolisation de la politique jeunesse :  
enjeux et réception par les acteurs locaux.**

*L'exemple du territoire de Rennes Métropole.*

---

ELISA COUPLE

Le 01<sup>er</sup> juillet 2021

*Sous la direction de  
Maëlle Moalic-Minnaert*

---

## Remerciements

---

Je souhaiterais tout d'abord remercier sincèrement ma tutrice académique, Maëlle Minnaert-Moalic, pour son accompagnement assidu tout au long de la rédaction de cet écrit, pour sa réactivité et ses conseils toujours constructifs.

Mes remerciements s'adressent ensuite à Fabien Desrondiers, mon tuteur de stage, pour son accompagnement tout au long de l'année, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels du 4bis – Information Jeunesse, pour m'avoir intégré au sein de l'association, malgré des restrictions sanitaires nous imposant le travail en distanciel pendant cette période de stage.

Je tiens à remercier l'équipe pédagogique du Master ENJEU pour leur bienveillance et pour les efforts déployés afin de nous permettre de reprendre les cours en présentiel le plus rapidement possible. De la même manière, je remercie mes collègues de formation pour leur gentillesse et leur intelligence, qui ont fait de cette année scolaire une expérience véritablement enrichissante.

Je remercie également l'ensemble des enquêtés qui ont fait preuve de compréhension et qui m'ont accordé leur temps en acceptant de répondre à mes questions dans ces conditions particulières. Ce sont leurs discours qui apportent à ce mémoire la matière nécessaire à sa réalisation et qui, je l'espère, garantissent sa pertinence.

Enfin, et non des moindres, je souhaiterais remercier mes ami.e.s et ma famille pour avoir toujours été à l'écoute et pour m'avoir apporté leur soutien moral et émotionnel sans failles tout au long de cette année, et plus encore.

---

# S o m m a i r e

---

<b>I. Introduction.....</b>	<b>6</b>
I.1 Retour sur la mission de stage .....	6
I.1.1 Contexte institutionnel .....	6
A) Rennes Métropole et la Mission Jeunesse.....	6
B) Le 4bis – Information Jeunesse : présentation .....	8
C) Un interlocuteur privilégié des collectivités.....	9
I.1.2 Contexte de la mission de stage .....	10
A) L’action de métropolisation de l’information Jeunesse .....	10
B) Le Cercle Territoires et ses objectifs opérationnels .....	11
C) Un décalage entre ambitions et réalités de terrain.....	12
I.1.3 Description de la mission de stage .....	13
I.2 Approfondissement de la réflexion sur les obstacles à la métropolisation.....	15
I.2.1 Revue de littérature théorique : des outils pour nous aider à penser la métropolisation de la politique de jeunesse.....	16
A) Outils d’analyse des politiques publiques .....	16
a) L’écart, le décalage, la diversité des mises en œuvre : des objets d’analyse des politiques publiques.....	16
b) De la nécessité de prendre en compte une pluralité d’acteurs et les jeux de pouvoir pour appréhender les politiques publiques et la diversité de la mise en œuvre .....	17
c) De la nécessité de prendre en compte les représentations des acteurs pour comprendre les choix en matière de politique publique.....	17
d) De la nécessité de prendre en compte le passé pour expliquer le changement ..	18
B) Outils d’analyse des politiques de jeunesse .....	19
a) Politique de jeunesse : un domaine d’action publique éclaté.....	19
b) De la nécessité d’analyser les politiques de jeunesse dans des contextes.....	22

I.2.2	Problématique et hypothèses .....	23
I.2.3	Méthode d'enquête .....	24
<b>II.</b>	<b>Elaborer une typologie pour donner à voir les rapports entretenus à la métropolisation .....</b>	<b>26</b>
II.1	La typologie, les idéaux-types : définition et méthode de conception .....	26
II.1.1	Définition et précaution dans l'utilisation de l'outil .....	26
II.1.2	Méthode utilisée pour concevoir cette typologie .....	27
II.2	Typologie des relations entretenues à la démarche de métropolisation des politiques de jeunesse.....	28
II.2.1	Inscription volontariste dans la dynamique métropolitaine .....	28
A)	Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes.....	28
B)	Exemple 1 : Une commune volontaire dans la dynamique métropolitaine.....	30
C)	Ebauche d'interprétation de l'inscription volontariste de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation .....	33
II.2.2	Intérêt relatif vis-à-vis de la métropolisation des politiques de la jeunesse .....	34
A)	Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes.....	34
B)	Exemple 2 : Une commune présentant un intérêt relatif vis-à-vis de la démarche de métropolisation .....	36
C)	Ebauche d'interprétation de l'intérêt relatif de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation.....	38
II.2.3	Détachement vis-à-vis de la démarche de métropolisation .....	39
A)	Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes.....	39
B)	Exemple 3 : Une commune détachée de la métropolisation de la politique de jeunesse .....	41
C)	Ebauche d'interprétation du détachement de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation. ....	43

II.2.4	Facteurs explicatifs de l'appartenance à un idéal-type.....	44
<b>III.</b>	<b>Comparer à une étude antérieure pour montrer les continuités et les ruptures en matière de politique jeunesse à l'échelon métropolitain .....</b>	<b>46</b>
III.1	Présentation du rapport commandité par Rennes Métropole en 2006.....	46
III.2	Une typologie des politiques de jeunesse menées dans les communes de Rennes Métropole en 2006 .....	47
III.2.1	Une « approche classique » de la jeunesse que l'on retrouve en 2021 .....	47
III.2.2	Une redéfinition de la politique jeunesse vers des démarches transversales qui s'étend à un nombre accru de communes ? .....	47
III.3	Les attentes et les préoccupations des élus jeunesse .....	48
III.3.1	Un désir de collaboration intercommunale pour les petites communes ? .....	48
III.3.2	Des réticences différenciées selon les territoires quant à la possible transposition du modèle de la ville centre.....	49
III.4	Les liens bâtis entre les élus des communes et Rennes Métropole .....	50
III.4.1	Une diversité dans les relations entretenues par les élus avec la Métropole.....	50
III.4.2	Un manque de moyens qui encourage à des dynamiques intercommunales.....	51
III.4.3	... mais susceptible de représenter un obstacle aux démarches partenariales....	51
III.4.4	Des évolutions dans les attentes envers la Métropole .....	52
<b>IV.</b>	<b>Mettre en lumière des enjeux communs .....</b>	<b>54</b>
IV.1	Une mauvaise connaissance généralisée des institutions et du fonctionnement de la métropolisation.....	54
IV.2	Des actions de partenariat intercommunales face à des freins conjoncturels.....	57
IV.3	Des acteurs jeunesse satisfaits de l'offre métropolitaine.....	58
IV.4	Des nouveaux élus jeunesse qui n'ont pas encore eu le temps de s'imprégner du territoire et de proposer des actions.....	59
IV.5	Le rôle incertain de l'orientation politique de la municipalité .....	60
IV.6	Des pistes de réflexion proposées à différents niveaux .....	61
<b>V.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>64</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

DAJE : Direction Association, Jeunesse et Egalité

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IJ : Information Jeunesse

Le 4bis – IJ : Le 4bis – Information Jeunesse

Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Loi NOTRE : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

MJ : Mission Jeunesse

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

RM : Rennes Métropole

SIJ : Services d'Information Jeunesse

# I. INTRODUCTION

---

Le lundi 21 septembre 2021 j'ai débuté un stage de 21 semaines au sein du 4bis – Information Jeunesse « La place des possibles ». Cette association loi 1901, située dans le centre-ville de Rennes constitue un lieu de ressources, d'informations et d'expression pour les jeunes. J'y ai intégré le cercle de travail « Territoires » qui développe plusieurs missions à l'échelle de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole. Dans un premier temps nous réaliserons un retour sur la mission de stage qui m'a été confiée. Il s'agira de présenter le contexte dans lequel a été réalisé cette mission ainsi que ses finalités. Dans un second temps, nous approfondirons la réflexion menée sur les obstacles à la métropolisation de la politique de jeunesse.

## I.1 Retour sur la mission de stage

### I.1.1 Contexte institutionnel

#### A) Rennes Métropole et la Mission Jeunesse

C'est le 01<sup>er</sup> janvier 2015, suite à la loi MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, 27 janvier 2014) que la communauté d'agglomération de Rennes s'est transformée en Métropole. L'appellation « Rennes Métropole » (RM) était tout de même utilisée dès les années 2000, lorsque Rennes District est devenue une communauté d'agglomération.<sup>1</sup> Aujourd'hui, cet EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) est constitué de quarante-trois communes, un chiffre qui a évolué avec le temps, notamment suite à la loi NOTRE (Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, 7 août 2015).

La Métropole rennaise répond à une logique de mutualisation des ressources et des moyens dans son organisation politico-administrative. C'est avec la Ville de Rennes que Rennes Métropole partage la Mission Jeunesse. Auparavant, la Mission Jeunesse (MJ) était organisée par la Ville de Rennes, puis en 2016 ce service a été mutualisé entre ces deux entités. En effet, aujourd'hui la Mission Jeunesse est un service commun à la Ville de Rennes et à Rennes Métropole. Cette administration unique est placée sous la Direction Association, Jeunesse et

---

<sup>1</sup> Frinault, T., « III. La fabrique de l'agglomération rennaise : du district à la métropole », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 43-59.

Egalité (DAJE). De manière générale, la Mission Jeunesse effectue un travail en lien avec le tissu associatif du territoire, afin de favoriser la réalisation de projets et d'activités, et soutient l'organisation d'actions ponctuelles en faveur de la jeunesse sur les territoires de Rennes et de Rennes Métropole. En parallèle, elle anime aussi une Plateforme Ressources Jeunesse à destination des professionnels, que nous présenterons ultérieurement.

Démographiquement, le territoire de Rennes Métropole a pour spécificité de recenser une population particulièrement jeune. En effet, en 2018, l'observatoire démographique AUDIAR, nous indique que la ville de Rennes concentre une part importante d'étudiants et de jeunes actifs : « 38% de ses habitants sont âgés entre 18 et 34 ans, quasiment deux fois plus qu'en moyenne nationale ou bretonne »<sup>2</sup>. L'observatoire indique, par ailleurs, que quelques autres communes de la Métropole présentent une surreprésentation de la classe d'âge des 18-24 ans. Parmi elles, nous retrouvons notamment les communes de Saint-Jacques-de-la-Lande, Bruz, Cesson-Sévigné et Vezin-le-Coquet. La surreprésentation de cette classe d'âge y est bien sûr moins marquée qu'à Rennes, cependant les 18-24 ans restent tout de même plus présents que dans les autres communes de la Métropole, où ils sont sous-représentés.

En termes d'orientations politiques, cela se traduit notamment par la prise en charge de la compétence Jeunesse par la Métropole. En effet, même si la Jeunesse ne constitue pas l'une des compétences obligatoires de l'échelon métropolitain, en mutualisant la Mission Jeunesse entre la Ville de Rennes et Rennes Métropole, cette dernière a donc fait le choix de prendre en charge cette compétence. Le chantier jeunesse est d'ailleurs l'une des priorités du mandat métropolitain en cours, toujours dans une logique d'approche transversale de la jeunesse. Cela se traduit notamment par la prolongation du Contrat de Ville de la Métropole, dans lequel la jeunesse apparaît comme l'un des trois axes transversaux.<sup>3</sup> Initialement prévu pour une période s'étendant de 2015 à 2020, ce contrat s'est vu se prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 suite à l'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du Contrat de Ville de la métropole rennaise.

---

<sup>2</sup> AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018.

<sup>3</sup> Rapport annuel du Contrat de Ville de la métropole rennaise, 2019-2020.

Par ailleurs, afin de poursuivre cette approche transversale dans une logique d'intercommunalité, le conseil métropolitain a adopté le 15 avril 2021<sup>4</sup> un nouveau Pacte de gouvernance. Ce pacte qui unit Rennes Métropole et ses 43 communes « *établit de quelle manière sont élaborés puis mis en œuvre les politiques et projets métropolitains et comment sont prises les décisions* ». <sup>5</sup> Autrement dit, ce pacte définit les grands principes de coopération intercommunale sur le territoire de RM.

L'ancien vice-président Culture et Jeunesse de Rennes Métropole explique cette orientation générale par l'intérêt communautaire qu'ont les communes de la Métropole à travailler ensemble, notamment sur les questions relatives à la jeunesse.<sup>6</sup> Selon lui, les jeunes sont aujourd'hui mobiles et ne sont plus assignés uniquement à une seule et même commune. Ils auraient d'ailleurs tendance à se revendiquer de Rennes plutôt que d'une commune en particulier. Il explique alors qu'une approche métropolitaine et plus territorialisée des questions relatives à la jeunesse permettrait donc de contrer ces inégalités en termes de ressources financières et humaines, qui parfois freinent la mise en œuvre de projet.

C'est donc dans cette approche territorialisée que la Métropole conventionne et finance les actions d'associations et de structures qui interviennent à l'échelle intercommunale. C'est notamment le cas avec l'association Le 4bis – Information Jeunesse.

## B) Le 4bis – Information Jeunesse : présentation

Le 4bis – Information Jeunesse est un acteur jeunesse historique et reconnu sur le territoire de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole. Le 4bis-IJ, dans sa forme actuelle, est une association relativement récente puisqu'elle a été déclarée en Préfecture le 28 novembre 2018. En effet, cette association constitue le fruit d'une scission, entre le volet local et le volet régional du Centre Régional d'Information Jeunesse de Bretagne (CRIJ 35). Cette séparation s'est opérée suite à la volonté du Conseil Régional de Bretagne, « *doté d'un rôle de coordination de l'animation régionale du réseau IJ par la loi égalité-citoyenneté du 27 janvier*

---

<sup>4</sup> Le Pacte de gouvernance ayant été adopté après la réalisation de notre enquête, il n'a donc pas été pris en compte dans l'analyse de nos résultats.

<sup>5</sup> Rennes, Ville et Métropole, « Le conseil métropolitain : Le Pacte de gouvernance », <<https://metropole.rennes.fr/le-conseil-metropolitain>> (Consulté le 10.06.2021).

<sup>6</sup> Discours d'ouverture de la rencontre annuelle de la Plateforme Ressources Jeunesse, le 12.02.2021.

2017 – (...) de voir le CRIJ se recentrer sur ses missions d'animation régionale ». <sup>7</sup> Autrement dit, les financeurs de l'association ont souhaité se dissocier des missions relatives au territoire local. En effet, les actions orientées vers l'animation ne semblaient pas correspondre à la définition qu'ils se faisaient de l'IJ.

A la suite de cette scission, le CRIJ Bretagne a donc recentré ses activités sur l'animation régionale du réseau Information Jeunesse. Le 4bis – IJ, quant à lui, se consacre désormais à ses missions de centre d'information ainsi qu'à son rôle d'animateur de l'information locale, sur les territoires de Rennes et Rennes Métropole. Ces deux entités, aujourd'hui distinctes l'une de l'autre, conservent des liens spécifiques à travers leur appartenance commune au réseau IJ. De plus, elles maintiennent des échanges réguliers sur les réflexions et les stratégies mises en place pour assurer l'animation de ce réseau sur le territoire métropolitain. En effet, Le 4bis-IJ reste membre du réseau IJ. Cela signifie qu'il détient la labellisation Information Jeunesse. <sup>8</sup> Très concrètement, cela permet à l'association de bénéficier de la documentation réalisée par le réseau et de temps de formation professionnelle pour ses salariés.

### C) Un interlocuteur privilégié des collectivités

Comme indiqué précédemment, Le 4bis-IJ représente un acteur jeunesse important sur le territoire de la ville de Rennes et de Rennes Métropole. En effet, la place occupée par cette association est à mettre en lien avec les choix politiques de la Ville de Rennes. Historiquement, la Ville de Rennes a opté pour une stratégie dans laquelle elle délègue de nombreuses missions à des associations, notamment celles relatives à la compétence Jeunesse. <sup>9</sup> Ce fonctionnement repose sur le « *principe de la collaboration et du partenariat avec le monde associatif, via la reconnaissance d'objectifs conventionnés avec les associations gestionnaires des équipements de quartier répartis sur les territoires* » <sup>10</sup>. Il existe donc deux conventions pluriannuelles de partenariat qui lient Le 4bis-IJ à la Ville de Rennes et à Rennes Métropole. Ce fonctionnement par convention n'est pas nouveau puisqu'il était déjà en vigueur lorsque le CRIJ Bretagne et Le 4bis-IJ ne formaient qu'une seule et même entité. Les deux conventions en vigueur ont été

---

<sup>7</sup> Moalic, M. et Parisse, J., « Les jeunes dans les politiques du conseil régional de Bretagne : entre recompositions sectorielles et dynamiques partenariales », INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

<sup>8</sup> Depuis la loi Egalité et Citoyenneté de 2017 c'est l'Etat qui octroie cette labellisation aux structures.

<sup>9</sup> Sur le sujet, se référer à : Segas, S. « II. L'espace politique municipal », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 27-42.

<sup>10</sup> « Rendre lisible la politique de jeunesse », *Cahiers de l'action*, 2011, n° 32, p. 35-53.

rédigées et signées en 2019 et sont valables jusqu'en 2021. La Ville de Rennes est propriétaire des locaux occupés par Le 4bis-IJ et finance son fonctionnement à travers cette convention. La Métropole, quant à elle, finance des actions de l'association. La métropolisation de l'information Jeunesse constitue l'une des actions financées par Rennes Métropole dans le cadre de sa politique de jeunesse métropolitaine. Cette action constitue d'ailleurs notre porte d'entrée à une réflexion plus généralisée sur la métropolisation de la politique de jeunesse.

### **I.1.2 Contexte de la mission de stage**

#### **A) L'action de métropolisation de l'information Jeunesse**

L'action de métropolisation de l'information Jeunesse est la première action qui apparaît dans la convention pluriannuelle de partenariat entre Rennes Métropole et Le 4bis-Information Jeunesse. A travers cette action « *l'association rend accessible l'information sur l'ensemble du territoire Métropolitain* »<sup>11</sup>. Cette action revêt un enjeu important pour la Métropole en considérant la priorité qu'elle donne aux questions relatives à la Jeunesse. Afin d'assurer la réalisation de cette action, la convention présente trois sous-actions :

- En premier lieu, l'association est amenée à mettre à disposition l'ensemble de ses outils d'information jeunesse aux SIJ (Services d'Information Jeunesse) présent sur le territoire de Rennes Métropole, appartenant eux aussi au réseau IJ. Cette première dimension a pour finalité la mise en place d'un « *maillage fort autour de l'Information Jeunesse sur l'ensemble de la Métropole* »<sup>12</sup>. A ce jour, la métropole rennaise compte deux SIJ sur son territoire. Le premier se situe dans la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande et le second dans la commune de Vern-sur-Seiche.
- Ensuite, Le 4bis – IJ intervient en tant que ressource pour les communes qui ne disposent pas de SIJ. Ici aussi, l'association rend accessible ses outils et permet de faire le lien entre les différentes structures Jeunesse du territoire, tout en fournissant un accompagnement aux professionnels qui y exercent.
- Enfin, l'association travaille en lien avec le volet métropolitain de la Mission Jeunesse afin de « *développer la Plateforme Ressources Jeunesse de Rennes Métropole* ». Cette plateforme a été mise en place pour les professionnels et les élus jeunesse, à la suite

---

<sup>11</sup> Convention pluriannuelle de partenariat entre Rennes Métropole et Le 4bis – Information Jeunesse, 2019-2021.

<sup>12</sup> *Ibid.*

d'une étude réalisée auprès des communes de la Métropole. Cette recherche a mis en avant « *le besoin de travail collaboratif avec l'objectif de : créer des projets collaboratifs concrets ; favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire ; partager la connaissance dans le domaine de la jeunesse* »<sup>13</sup>.

Cette Plateforme Ressources Jeunesse est un outil primordial dans la démarche de métropolisation de la politique jeunesse. En effet, elle propose des échanges deux à trois fois par an entre les professionnels jeunesse et les élus jeunesse des communes de la Métropole. De plus, elle a pour projet la création d'un espace numérique qui permettrait de stocker des informations et d'améliorer la collaboration sur le territoire.

## B) Le Cercle Territoires et ses objectifs opérationnels

Le 4bis – Information Jeunesse a mis en place une organisation interne innovante et expérimentale. Cette méthode de fonctionnement a été élaborée par les professionnels du 4bis-IJ (avec la participation des membres du bureau) dans un souci d'horizontalité et souhaitant se démarquer d'une certaine verticalité hiérarchique plus traditionnelle. Le 4bis-IJ a donc pris la décision de mettre en place des groupes de travail appelés des « cercles ». Chaque cercle correspond à une thématique ou à un évènement. Ce sont d'ailleurs les professionnels de l'association, animateurs et informateurs, qui déterminent eux-mêmes leur positionnement au sein d'un cercle selon leurs affinités et leur charge de travail. Cette organisation reste aujourd'hui toujours en réflexion et en potentiel mouvement.

L'action de métropolisation de l'information Jeunesse prend place au sein du cercle Territoires, qui recense les actions menées au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Rennes ainsi que celles qui ont lieu dans les communes appartenant au territoire de RM.

Auparavant, deux cercles distincts avaient été mis en place. Le premier cercle était relatif à la Mission Quartier tandis que le second cercle était dédié au territoire métropolitain. Les deux cercles ont par la suite été unifiés afin de ne former qu'un seul et unique cercle Territoires. Lors de sa première année d'exercice, l'association Le 4bis-IJ a mené une réflexion importante sur ce qui était mis en place à l'échelle des QPV de la ville de Rennes et souhaite aujourd'hui étendre cette réflexion à l'ensemble des communes de la Métropole. En effet, Le 4bis-IJ cherche

---

<sup>13</sup> Rennes, Ville et Métropole « Rennes et les jeunes », <<https://metropole.rennes.fr/rennes-et-les-jeunes>> (Consulté le 12.02.2021).

à apporter une certaine concordance entre ces deux échelons que sont la Ville de Rennes et Rennes Métropole. Pour les professionnels de l'association, cette stratégie répond à la logique suivante : pouvoir proposer aux jeunes des communes de la métropole les mêmes réponses qui sont proposées aux jeunes de la ville de Rennes.

Afin de rendre accessible l'information auprès des jeunes les plus éloignés et de développer leur autonomie et leur pouvoir d'agir, les professionnels du cercle Territoires ont élaboré des objectifs ainsi que des objectifs opérationnels. Parmi les objectifs relatifs à l'action de métropolisation de l'information Jeunesse nous retrouvons notamment le fait de développer une réflexion avec les professionnels et les jeunes de ces territoires, de rendre les jeunes acteurs de leur parcours, de poursuivre l'accueil au 4bis-IJ tout en rendant l'information accessible aux professionnels et aux jeunes au niveau local. Il est aussi question de développer le travail dit « Hors les murs » et de conforter la mission d'information via les réseaux sociaux et le site internet de l'association. En ce qui concerne les objectifs opérationnels, Le 4bis-IJ souhaite répondre aux sollicitations des communes et des regroupements de communes, assurer une présence sur les événements organisés par les acteurs institutionnels et organiser des temps de visite pour les professionnels et les jeunes. Les professionnels en charge de la rédaction de ces objectifs opérationnels ont aussi mentionné la mobilisation des jeunes « *correspondants* » de ces territoires (via les lycées, les bureaux des étudiants, les conseils de vie lycéens, ...) afin de favoriser l'information par les pairs.<sup>14</sup>

### C) Un décalage entre ambitions et réalités de terrain

Dès le début de ma période de stage, j'ai constaté que la mise en œuvre de cette action de métropolisation de l'information jeunesse était confrontée à certaines difficultés. Ce constat de décalage entre les ambitions de la politique jeunesse métropolitaine et les réalités de terrain a aussi été réalisé par l'association Le 4bis – Information Jeunesse, notamment par les professionnels du Cercle Territoires et les administrateurs de l'association (directeur, président, membres du Conseil d'Administration). Malgré un effort réalisé par les professionnels du 4bis – Information Jeunesse pour tenter d'optimiser le déploiement de la métropolisation de l'information Jeunesse, la réflexion commune menée sur les actions à destination des QPV de Rennes et celles des communes de Rennes Métropole, ainsi que la définition d'objectifs

---

<sup>14</sup> Sur le sujet, se référer à : Amsellem-Mainguy, Y., « Qu'entend-on par « éducation pour la santé par les pairs » ? », *Cahiers de l'action*, vol. 43, n°3, 2014, p. 9-16.

opérationnels en lien avec cette mission, ne semblent pas suffire à l'effectivité de cette métropolisation.

Dans son Rapport d'Activité 2019, Le 4bis – IJ chiffre à douze le nombre d'interventions dans les communes de Rennes Métropole.<sup>15</sup> Il s'avère que ce sont régulièrement les mêmes communes qui sollicitent Le 4bis-IJ. Les professionnels expliquent d'ailleurs cela par « *des habitudes de fonctionnement* » chez certaines communes de la Métropole. L'année suivante, le nombre d'intervention dans les communes a encore diminué. Cela est à mettre en lien avec le contexte sanitaire qui a amené l'association à reporter et annuler la majorité des actions qui devaient être réalisées sur ces territoires. Si le contexte sanitaire joue vraisemblablement un rôle important, il ne peut être le seul facteur explicatif. En effet, une intervention à l'échelle métropolitaine apparaît comme une action difficile à mettre en place. Rennes Métropole constitue un vaste territoire de plus de quarante-trois communes aux situations multiples et aux profils variés.<sup>16</sup> Ces communes présentent à la fois des inégalités en termes de ressources, notamment en termes d'équipements à destination de la jeunesse<sup>17</sup>, ainsi que des disparités en termes de besoins vis-à-vis de la politique Jeunesse métropolitaine.

### **I.1.3 Description de la mission de stage**

C'est dans ce décalage, entre une ambition et la réalité de terrain, constaté par les administrateurs ainsi que par les professionnels du 4bis – IJ que se situe l'origine de ma mission de stage. Afin de saisir ce qui ne fonctionne pas dans cette métropolisation de l'information jeunesse et dans l'objectif de pouvoir réaliser, par la suite, des propositions pertinentes, il m'a été demandé de réaliser un recueil d'informations auprès des professionnels jeunesse de la métropole.

---

<sup>15</sup> Rapport d'Activité 2019 de l'association Le 4bis – Information Jeunesse.

<sup>16</sup> Aguilera, T. et Chauvel, J. « IV. Une métropole dynamique, mais inégalitaire », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 61-80.

<sup>17</sup> David, O., *Territorialisation et services aux publics*. Communication présentée dans le cadre de la journée d'étude Les leçons de la décentralisation : Territoires et dynamiques organisationnelles, organisée par le Chaire TMAP, 19 mai 2021, Sciences Po Rennes.

Une démarche menée dans un contexte sanitaire spécifique :

Ce recueil de données ainsi que la totalité de cette période de stage ont été rythmés par les restrictions liées au contexte sanitaire. Autrement dit, l'exécution de cette mission s'est réalisée dans un contexte de télétravail en distanciel. Les réunions de travail ainsi que les rencontres professionnelles se sont, en grande majorité, déroulées en visioconférence. De plus, certains des événements de rencontre avec les acteurs jeunesse du territoire (professionnels et élus) prévus cette année se sont vu être annulés. Ces aspects techniques et méthodologiques sont à prendre en considération. En effet, ils ont freiné les observations de terrain et les rencontres informelles qui auraient pu venir appuyer et affiner les résultats obtenus dans le cadre de ce recueil de données et de cette enquête de terrain.

Ce recueil d'informations a donc consisté en l'observation de réunions et à la réalisation d'un questionnaire. Ce questionnaire destiné aux professionnels jeunesse de Rennes Métropole était constitué de soixante questions divisées en cinq parties. Le premier bloc de questions consistait à dresser le profil professionnel des enquêtés. Le second bloc, quant à lui, permettait d'obtenir des informations sur les activités et l'organisation de leur structure ainsi que sur les possibilités d'actions des structures. De manière plus générale, ces deux premiers groupes de questions nous ont permis d'identifier la politique jeunesse locale et les potentiels blocages à sa réalisation. Un troisième regroupement de questions portait sur le réseau interprofessionnel et intercommunal des enquêtés et nous a apporté des éléments sur les représentations des professionnels notamment sur les actions menées à l'échelle intercommunale. Le quatrième ensemble de questions concernaient davantage les relations institutionnelles, notamment avec le réseau IJ et Le 4bis – IJ. Cette seconde partie du questionnaire nous a permis d'identifier des éléments relatifs aux rapports entretenus par les professionnels à la politique métropolitaine. Enfin, une dernière partie était consacrée à la récolte de données personnelles des enquêtés.

Le recueil réalisé dans le cadre de cette mission de stage a donc pris la forme de ce questionnaire en ligne ayant pour objectif de récolter des informations relatives aux besoins et aux ressources des structures et animateurs jeunesse exerçant dans les différentes communes de la Métropole. Ce questionnaire a donc été diffusé du 28 janvier au 21 mars 2021. Il a permis d'obtenir des réponses de la part de vingt-huit communes parmi les trente-huit communes de la métropole qui disposent d'une structure jeunesse.

Malgré plusieurs relances auprès des professionnels jeunesse pendant la période de diffusion du questionnaire, cette enquête ne présente qu'un taux de réponse d'environ soixante-dix pour cent. Ce pourcentage de participation à l'enquête est à mettre en lien avec le constat de décalage entre ambitions et réalités de terrain réalisé plus tôt. Loin d'être le signe d'un échec de la démarche de questionnaire, ce chiffre est au contraire tout à fait révélateur de la dynamique générale, parfois absente, dont semblent faire preuve les communes de la métropole vis-à-vis de cette action de métropolisation de l'information jeunesse.

Les réponses obtenues à ce questionnaire ont tout de même permis la réalisation d'une photographie du fonctionnement des secteurs jeunesse d'une partie de la métropole ainsi qu'une vision globale des ressources à disposition des communes et des besoins déclarés par leurs professionnels. Par la suite, ces informations ont été utilisées afin de produire un document final.<sup>18</sup> Cet écrit synthétique présente, dans un premier temps, les principaux résultats obtenus lors de cette enquête. Afin d'apporter des solutions aux problématiques mises en avant dans le cadre de ce recueil de données et d'améliorer la mise en œuvre de l'action de métropolisation de l'information jeunesse portée par le 4bis-IJ, cette production propose, dans un second temps, la création d'une plateforme numérique à destination des professionnels jeunesse de la ville de Rennes et de Rennes Métropole.

## **I.2 Approfondissement de la réflexion sur les obstacles à la métropolisation**

Les résultats obtenus suite à la diffusion de ce questionnaire auprès des professionnels jeunesse de Rennes Métropole ont permis de mettre en avant un rapport différencié à la démarche de métropolisation de l'information jeunesse. De plus, ces résultats nous donnent aussi quelques pistes d'interprétation de ce processus de réception. Il nous a donc semblé pertinent d'approfondir notre travail sur cette question en élargissant et en généralisant notre réflexion à la métropolisation de la politique jeunesse.

Afin d'explicitier la réception différenciée de la démarche de métropolisation, il apparaît nécessaire de mobiliser la littérature scientifique sur la mise en œuvre de l'action publique, le changement de l'action publique et les politiques locales de jeunesse. Un certain nombre de

---

<sup>18</sup> Le 4bis- Information Jeunesse, Besoins et ressources des animateurs Jeunesse de Rennes Métropole en matière d'information jeunesse : Présentation des résultats de l'enquête et proposition d'actions concrètes, 2021.

lecture oriente la manière dont nous appréhendons la diversité des réceptions et la manière dont nous essayons de l'expliquer.

### **I.2.1 Revue de littérature théorique : des outils pour nous aider à penser la métropolisation de la politique de jeunesse**

#### **A) Outils d'analyse des politiques publiques**

##### *a) L'écart, le décalage, la diversité des mises en œuvre : des objets d'analyse des politiques publiques*

Dans leur ouvrage *Sociologie de l'action publique*, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès définissent la politique publique comme étant « *l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème* »<sup>19</sup>. Les deux chercheurs reviennent notamment sur l'historique de la discipline. Ils expliquent qu'avant d'être une question de recherche, la compréhension des freins à la mise en œuvre des interventions publiques était une question politique. L'objectif était alors de résoudre les problèmes posés au gouvernement tout en légitimant son action. P. Lascoumes et P. Le Galès évoquent aussi l'évolution de la notion de « *politique publique* », aujourd'hui remplacée par la notion de « *action publique* » qui permet de saisir la multitude des interactions de différents niveaux qui sont à prendre en compte dans son analyse. Cet élargissement de la notion et de tout ce qu'elle sous-entend, permet une analyse plus ouverte de l'intervention publique et la diversité de sa mise en œuvre.

Dans cet ouvrage, la sociologie de l'action publique est notamment abordée par le prisme de l'analyse de l'échec des politiques publiques, appréhendé comme étant le « *constat des écarts entre les besoins sociaux, les intentions politiques et les effets observés* »<sup>20</sup>. Ces décalages semblent remettre en cause les approches étato-centrées et sont interprétés par les auteurs selon trois perspectives principales :

- L'ineffectivité : correspond à un défaut dans la mise en œuvre. Ici, les décisions politiques sont prises et les moyens sont accordés, mais les actions concrètes ne sont pas mises en place ou restent partielles.
- L'inefficacité : porte sur la faiblesse des résultats obtenus.

---

<sup>19</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, (coll. « 128 »), 2012, 128 p.

<sup>20</sup> *Ibid.*

- L'inefficience : met en cause le coût élevé par rapport aux bénéfices obtenus.

b) *De la nécessité de prendre en compte une pluralité d'acteurs et les jeux de pouvoir pour appréhender les politiques publiques et la diversité de la mise en œuvre*

P. Lascoumes et P. Le Galès, toujours dans leur ouvrage *Sociologie de l'action publique*, mettent en avant une seconde approche de cette discipline. Cette seconde approche se réalise à travers l'analyse de la mise en œuvre de l'action publique et une prise en compte plus importante de la pluralité des acteurs et de leurs représentations. Cette branche de la discipline semble s'être développée en parallèle de la logique de rationalisation de l'action publique, dans les années 1960. Cette pensée reposant sur des raisonnements économiques a contribué à minimiser les débats politiques sur les valeurs et les buts poursuivis. Les auteurs expliquent que le développement de cette logique de rationalisation a permis un triple déplacement : une appropriation des politiques publiques par les acteurs des différents niveaux ; un placement de l'opérateur de la mise en œuvre au centre de la réflexion ; et une rupture avec le mythe de l'action publique rationnelle désintéressée. Les auteurs envisagent cette analyse de la mise en œuvre des politiques publiques comme « *une facilité pour désigner un ensemble d'activités hétérogènes combinant des dynamiques internes aux organisations et un ensemble de négociations externes* ». <sup>21</sup>

La multitude des travaux réalisés reprenant ce modèle d'analyse démontrent l'importance de l'espace d'appropriation des acteurs de la mise en œuvre et comment ces espaces, souvent peu structurés, favorisent les jeux de pouvoir internes. A la suite de ces explications, les auteurs réalisent d'ailleurs la distinction entre deux termes. Le premier terme *policy*, renvoie aux logiques des concepteurs décideurs, autrement dit, ce terme renvoie aux logiques des acteurs politiques. Le second terme *politics* renvoie, quant à lui, aux logiques des interprètes en charge de l'application, c'est à dire aux logiques des professionnels.

c) *De la nécessité de prendre en compte les représentations des acteurs pour comprendre les choix en matière de politique publique*

Après nous avoir présenté la pluralité des acteurs prenant part dans la sociologie de l'action publique, les auteurs rappellent l'importance de prendre en compte les représentations de ces acteurs afin d'interpréter et de comprendre les choix réalisés en matière

---

<sup>21</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *op. cit.*

de politique publique. Ce sont les deux termes *policy* et *politics* qui vont amener la sociologie de l'action publique à s'intéresser aux représentations de ces acteurs. Les auteurs mentionnent alors un courant de recherche dit cognitif, qui s'intéresse notamment aux représentations des opérateurs. Ces croyances partagées orientent et légitiment les positions des principaux acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques. Les chercheurs expliquent que si ces représentations « *ne déterminent pas toutes les actions, (...) [elles] n'en constituent pas moins des passages obligés par rapport auxquels tout acteur engagé dans une politique publique est tenu de se référer en l'adaptant, le discutant ou en le réfutant* »<sup>22</sup>.

d) *De la nécessité de prendre en compte le passé pour expliquer le changement*

Lorsque nous nous intéressons à l'analyse dans le temps des politiques publiques il est possible de constater « *des récurrences, des stabilités et des capacités d'innovations* »<sup>23</sup> dans la mise en œuvre de ces politiques, notamment les politiques locales de jeunesse. Lorsque la chercheuse Patricia Loncle interroge, en 2011, des élus et des professionnels jeunesse sur leurs interprétations des spécificités de leur territoire en termes de politiques, ils insistent notamment sur le poids de l'influence des héritages historiques. Cette influence du contexte historique, mise en avant dans le discours des acteurs locaux, est à mettre en lien avec le concept de *Path dependence* (ou Dépendance au chemin emprunté). En effet, cette notion développée dans la science politique des années 1990 est définie par Bruno Palier comme désignant « *le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes* ». <sup>24</sup> En effet, cette conception permet de rendre compte de la continuité des trajectoires dans les politiques publiques. Selon l'auteur de cette définition, il existe deux facteurs qui favorisent une tendance à la pérennité : la manière dont les institutions sont pensées, qui rend difficile les changements ; et le fait que la perspective politique d'un élu soit le plus souvent de court terme du fait de l'agenda électoral, ceci favorise la réalisation de choix les moins coûteux dans l'immédiat.

Ces aspects des politiques publiques favorisent les effets de *policy lock-in* qui caractérisent « *les politiques publiques enfermées sur une voie particulière de développement* ». <sup>25</sup> Cette théorie

---

<sup>22</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *op. cit.*

<sup>23</sup> Loncle, P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, vol. 2, n°2, 2011, p. 129-147.

<sup>24</sup> Palier, B., « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », dans Boussaguet, L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (3e édition actualisée et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 411-419.

<sup>25</sup> Palier, B., *art. cit.*

apparaît donc en opposition avec les approches reposant sur le choix rationnel ou *public choice*, une pensée qui cherche à imposer la meilleure solution, souvent appelée le *one best way* en sciences politiques. Cette pensée ne prend pas en compte le contexte institutionnel de ces politiques publiques et se place donc en importante contradiction avec le concept de dépendance au chemin emprunté, qui en tire tout son raisonnement.

Les différents outils d'analyse des politiques publiques mis en avant par ces auteurs nous rappellent l'importance de prendre en compte le contexte socio-historique de la mise en place cette action publique. Ceci est d'autant plus nécessaire lorsque cette action est mise en œuvre au niveau local. Cette contextualisation apparaît comme étant « *indispensable pour ne pas rendre abstraite la mise en œuvre du programme X dans la ville Y* »<sup>26</sup>.

## B) Outils d'analyse des politiques de jeunesse

### a) *Politique de jeunesse : un domaine d'action publique éclaté.*

Dans l'un de ses articles rédigé en 2007, Patricia Loncle réalise une synthèse des plus importantes évolutions qui ont influencé les politiques jeunesse d'aujourd'hui. Elle explique, dans un premier temps, que les politiques jeunesse ont connu un triple tournant à partir des années 1980.<sup>27</sup> En effet, il semble y avoir eu une prise de conscience générale de la diversité des difficultés d'intégration des jeunes. La chercheuse mentionne aussi la réforme de l'action publique qui a favorisé la territorialisation et systématisé la transversalité ainsi que la décentralisation des compétences au profit des collectivités locales. Puis, dans les années 1990, nous faisons face à un mouvement d'individualisation des questions sociales. Les réponses proposées aux difficultés sociales sont individuelles et les jeunes représentent le public cible de ce mouvement. Cependant, les enjeux sociaux apparaissent comme étant souvent négligés dans les solutions mises en avant.

En parallèle, depuis les premières lois de décentralisation de 1982-1983, jusqu'en 2004, lors de l'acte II de la décentralisation, l'Etat « *a opéré un retrait progressif des questions sociales* »<sup>28</sup> dont celles relatives à la jeunesse. Depuis les années 2000, il y donc une légitimité croissante des questions de la jeunesse, notamment dans les collectivités territoriales, pour lesquelles la jeunesse renvoie au dynamisme et au futur du territoire. Cela a été confirmée par la suite,

---

<sup>26</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, (coll. « 128 »), 2012, 128 p.

<sup>27</sup> Loncle, P., « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, n°1, 2007, p. 12-28.

<sup>28</sup> Loncle, P., *art. cit.*

notamment avec la loi MAPTAM et la loi NOTRE (respectivement 2014 et 2015) qui ont favorisé les différents échelons de collectivités locales à se positionner en matière de politique jeunesse. Dans un ouvrage datant de 2010, P. Loncle émet l'hypothèse selon laquelle la jeunesse serait utilisée comme une « *catégorie d'intervention publique symbolique permettant de renforcer les acteurs publics qui s'auto-légitiment en mettant en avant leurs actions en faveur de ce public* ». <sup>29</sup> A travers cette hypothèse, la chercheuse explique notamment pourquoi les acteurs présents à des niveaux de décision plus anciens, tel que l'Etat, seraient de moins en moins mobilisés sur les questions relatives à la jeunesse. A l'inverse, les acteurs territoriaux, tels que les différents niveaux de collectivités territoriales, s'empareraient progressivement des enjeux relatifs à la jeunesse afin d'établir leur légitimité.

De fait, depuis les années 1980, il y a eu d'importantes évolutions dans l'équilibre entre les autorités locales et l'Etat. <sup>30</sup> Ces changements sont notamment liés à la territorialisation de l'action publique. L'un des effets relatifs à cette territorialisation tient notamment dans l'émergence de nouveaux acteurs. En effet, Jean-Pierre Halter le confirme dans l'un de ses articles. <sup>31</sup> Selon lui, la contractualisation et la territorialisation de l'action publique ont fait émerger de nouveaux acteurs professionnels, institutionnels et politiques. L'apparition de ces nouveaux intervenants engendre donc une nouvelle répartition des pouvoirs entre ces différents protagonistes. P. Loncle, mentionne le même phénomène dans ses travaux, elle parle de « *l'ouverture du jeu des acteurs de la gouvernance (acteurs publics, privés, associatifs, parapublics, les jeunes, les familles, ...)* » <sup>32</sup> qui aurait eu lieu au cours des trente dernières années. L'émergence de ces nouveaux acteurs engendre aussi un nouveau phénomène. Aujourd'hui, plus personne ne détient le « *monopole de la définition de l'intérêt général* » et il en est de même pour les questions relatives à la jeunesse. Cela fait d'ailleurs naître des situations complexes. En effet, les acteurs sont divers et varient selon les territoires ce qui est susceptible de favoriser les inégalités territoriales. Selon la chercheuse il y a donc une importante nécessité de coordination entre les acteurs, notamment entre ceux appartenant à différentes échelles et à différents secteurs. Il s'agit de dépasser la dispersion dans un objectif de mutualiser les acteurs,

---

<sup>29</sup> Loncle, P., *Politiques De Jeunesse Les Défis Majeurs De L'intégration*, Presses Universitaires De Rennes, 2010, 232 p.

<sup>30</sup> Loncle, P., « Les politiques territorialisées de la jeunesse : évolutions et enjeux » [notes prises pendant l'UES2] EHESP, Rennes, 14 avril 2021.

<sup>31</sup> Halter, J-P., « Politiques territoriales de jeunesse et transversalité », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, n°1, 2007, p. 44-54.

<sup>32</sup> Loncle, P., *art. cit.*

les objectifs et/ ou les moyens. Ce travail commun apparaît comme primordial, notamment pour faire face au paradoxe qui existe dans le renforcement des politiques de jeunesse.<sup>33</sup> En effet, la jeunesse apparaît comme une priorité dans les discours d'un grand nombre de décideurs et ceci à tous les échelons de décision. Cependant, très peu de ressources humaines et financières sont attribuées aux questions de la jeunesse.

En 1995, Michel Autès a rédigé un article dans lequel il réalisait la distinction entre politiques territorialisées et politiques territoriales.<sup>34</sup> Selon lui, les politiques territorialisées renvoient à des politiques descendantes qui mobilisent le territoire comme un lieu de mise en œuvre. A l'inverse, les politiques territoriales correspondent aux politiques construites de manière ascendante depuis le territoire. Toujours dans son article rédigé en 2007, Patricia Loncle s'interroge sur les évolutions en matière de politiques locales de jeunesse et leur influence sur le développement des politiques territoriales. Les résultats de ses recherches montrent que la majorité des dispositifs à destination de la jeunesse aujourd'hui mis en place révèle des « *caractères hybrides entre politiques territoriales et politiques territorialisées* ».<sup>35</sup>

Cela peut d'ailleurs être mis en lien avec le retrait de l'Etat sur les questions relatives à la jeunesse et son transfert de compétences, notamment au Conseil Régional devenu chef de file des questions relatives à la jeunesse à la suite de la loi égalité et citoyenneté datant de 2017.<sup>36</sup> Pour autant, l'Etat conserve tout de même certaines compétences. Pour P. Loncle ces politiques ressembleraient d'ailleurs davantage à de la déconcentration déguisée qu'à de la décentralisation. Nous pouvons notamment prendre l'exemple de l'Information Jeunesse pour illustrer ce phénomène. Toujours suite à la loi égalité et citoyenneté, le Conseil Régional s'est vu attribuer le rôle de coordination des structures d'information jeunesse. Cependant, c'est toujours l'Etat qui octroie la labellisation Information Jeunesse aux structures. Ce nouveau partage de compétences peut se traduire par un partenariat étroit entre ces deux entités.<sup>37</sup>

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Autès, M., « Le sens du territoire », *Recherches et prévisions*, n° 39, 1995, p. 57-70.

<sup>35</sup> Loncle, P., *art. cit.*

<sup>36</sup> Moalic, M. et Parisse, J., « Les jeunes dans les politiques du conseil régional de Bretagne : entre recompositions sectorielles et dynamiques partenariales », INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

<sup>37</sup> Moalic, M. et Parisse, J., « Les jeunes dans les politiques du conseil régional de Bretagne : entre recompositions sectorielles et dynamiques partenariales », INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

b) *De la nécessité d'analyser les politiques de jeunesse dans des contextes.*

Comme indiqué précédemment, l'un des enjeux de la territorialisation tient dans la complexité et la diversité des territoires, qui présentent le plus souvent des inégalités en termes de ressources et des différences en termes de production ou de réception des politiques de jeunesse. Afin de tenter de comprendre le fonctionnement de ces territoires, P. Loncle s'est intéressée à la sociologie des « *systèmes locaux d'action publique* » dans un article rédigé en 2011. Dans cet écrit, la chercheuse s'intéresse aux façons d'analyser et de comprendre les différentes mises en œuvre des politiques locales de jeunesse.<sup>38</sup> Selon elle, il est possible de fournir des facteurs explicatifs aux différentes façons dont les territoires mettent en œuvre ces politiques de jeunesse. Les systèmes locaux d'action publique sont alors considérés comme étant le résultat de l'ensemble des interactions entre les éléments qui les composent. Quatre caractéristiques principales sont prises en compte dans cette analyse : l'influence des contextes historiques de ces territoires, la gravité des situations auxquelles font face les populations locales, le poids et le rôle des différents acteurs et la capacité de fonctionnement en réseaux.

P. Loncle, dans le cadre de ses recherches sur les systèmes locaux d'action publique, met en avant l'idée qu'il n'existe pas de *path dependence* qui serait indépassable. Pour autant, elle développe cette conception selon laquelle il existerait des éléments importants dans ces systèmes locaux qui auraient des effets différenciés selon les caractéristiques locales.<sup>39</sup> Dans cet article, P. Loncle prend notamment l'exemple du département d'Ille-et-Vilaine et de la ville de Rennes. En effet, le poids des éléments historiques sur la perception des acteurs apparaît comme étant très fort sur ce territoire.

Ce qui caractérise aussi cet espace ce sont les situations des populations locales, pouvant être caractérisées par une gravité relativement faible. En contrepartie, la mobilisation des systèmes locaux est quant à elle particulièrement puissante. Le poids des élus, lui, apparaît comme étant relatif. Cependant, celui des experts et des associations subventionnées semblent être très important. De manière générale, les systèmes locaux d'Ille et Vilaine et plus particulièrement celui de la Ville de Rennes, apparaissent comme des systèmes intégrés, fonctionnant largement sur eux-mêmes et avec des capacités d'innovations variables. En effet, la Ville de Rennes présente des politiques de jeunesse assez traditionnelles et peu novatrices. Cependant, la Ville

---

<sup>38</sup> Loncle, P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, vol. 2, n°2, 2011, p. 129-147.

<sup>39</sup> *Ibid.*

et la Métropole travaillent en partenariat avec de nombreuses associations subventionnées qui se démarquent et proposent de nouvelles idées.

Un exemple très concret des freins que peuvent soulever un tel système local d'action publique est d'ailleurs développé dans l'article. En effet, la ville de Rennes met en place, depuis longtemps, une délégation de service public au secteur associatif et lui confère ainsi certaines de ces compétences, notamment la compétence jeunesse. Il s'avère que pour certains mandats, l'élu.e jeunesse est susceptible de se retrouver avec peu de poids puisque les associations ont pour habitude d'orienter, plus ou moins, la politique jeunesse du territoire. Les valeurs des acteurs et les permanences historiques peuvent donc parfois représenter une limite à la mise en place de nouveaux modes d'action.

## **I.2.2 Problématique et hypothèses**

Les éléments issus de l'analyse des résultats du questionnaire ainsi que les apports théoriques précédemment présentés nous permettent d'appréhender la diversité et la complexité des situations qui produisent un effet sur la manière dont est réceptionnée cette politique jeunesse.

Cela nous amène donc à nous poser la question suivante : **Quelles sont les caractéristiques susceptibles d'influencer la manière dont les communes de RM réceptionnent la métropolisation de la politique de jeunesse ?**

La mise en lien de nos observations de terrain, de l'analyse des résultats du questionnaire avec nos lectures nous permet d'ébaucher des hypothèses de travail pour expliciter un décalage entre une ambition et une réalité observée. Ce questionnement sera illustré à travers l'exemple concret de la mise en place de l'action de métropolisation de l'Information Jeunesse portée par Le 4bis – IJ. Cette réflexion soulève alors plusieurs hypothèses qui pourront être confirmées ou rejetées en fonction de l'analyse des résultats :

Hypothèse 1 : L'existence d'une politique de jeunesse municipale affermie et inscrite de longue date dans des réseaux d'acteurs constituant des points d'appui (notamment des réseaux d'éducation populaire) limiterait les attentes vis-à-vis de la Métropole.

Hypothèse 2 : La manière dont la démarche métropolitaine est réceptionnée serait étroitement liée aux ressources municipales (cognitives, financières et humaines) pouvant être dédiées à la mise en place d'une politique de jeunesse à l'échelle municipale. Les acteurs municipaux

verraient dans la proposition métropolitaine l'opportunité de mettre en place quelque chose qu'ils n'ont pas les moyens de faire eux-mêmes.

Hypothèse 3 : La structure de la population locale aurait un impact sur la manière dont la démarche de métropolisation serait accueillie. Une forte proportion de jeunes dans la commune engendrerait un intérêt marqué pour la démarche.

Hypothèse 4 : Les réserves émises à l'égard de la démarche métropolitaine seraient liées à des difficultés de compréhension du jeu d'acteurs.

### **I.2.3 Méthode d'enquête**

Afin d'appréhender les facteurs susceptibles d'influencer la réception de cette politique de jeunesse métropolitaine chez les différentes communes interrogées, nous avons mobilisé les résultats du questionnaire réalisé dans le cadre de ma mission de stage. Aussi, des entretiens semi-directifs ont été réalisés. Au total six entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette enquête. La durée moyenne de ces entretiens était d'environ une trentaine de minutes. Ces échanges ont tous été réalisés par échange téléphonique ou en visio-conférence. Cet aspect technique, résultant de la situation sanitaire à laquelle nous faisons actuellement face, est à prendre en considération, puisqu'il influence inéluctablement les résultats obtenus dans le cadre de ces échanges. Dans un contexte sanitaire moins restrictif, davantage d'échanges informels auraient pu être réalisés. Cela aurait notamment permis de saisir plus spécifiquement la pluralité des profils présents sur le territoire de Rennes Métropole. La sélection des communes faisant l'objet d'une analyse plus approfondie, à travers des entretiens semi-directifs, aurait potentiellement été différente. Une première série d'entretiens a été réalisée auprès des élus jeunesse de trois communes de Rennes Métropole, ayant des profils distincts les unes des autres. Dans un second temps, une deuxième série d'entretiens a été réalisée auprès de trois professionnels jeunesse (à la fois animateurs jeunesse et responsables de service enfance et/ou jeunesse) exerçant au sein de ces mêmes communes.

Le croisement des différents matériaux mobilisés dans le cadre de cette enquête nous a permis d'apporter des éléments de réponses à nos questionnements. Dans une première partie d'analyse nous nous intéresserons à la diversité des rapports entretenus à la dynamique de métropolisation notamment à travers la proposition d'une typologie illustrée par des exemples concrets. Dans une seconde partie d'analyse nous réaliserons une comparaison à une étude antérieure afin de montrer les continuités et les ruptures en matière de politique jeunesse à

l'échelon métropolitain. Puis dans une troisième partie nous mettrons en avant des enjeux qui semblent communs à l'ensemble du territoire.

## II. ELABORER UNE TYPOLOGIE POUR DONNER A VOIR LES RAPPORTS ENTRETENUS A LA METROPOLISATION

---

### II.1 La typologie, les idéaux-types : définition et méthode de conception

#### II.1.1 Définition et précaution dans l'utilisation de l'outil

Dans le dictionnaire Larousse, une typologie est définie comme étant un « *système de classification d'un ensemble de données empiriques concernant un phénomène social en types distincts* ». <sup>40</sup> Pour la sociologue Dominique Schnapper, la démarche typologique s'approche très fortement de la démarche sociologique dans le sens où elles cherchent toutes deux à simplifier et rendre rationnel « *la diversité et la confusion du réel* ». <sup>41</sup> A l'origine, cette pratique a été théorisée et pratiquée par Max Weber dans une approche d'analyse historique. Ce n'est que plus récemment que cette démarche s'est développée dans l'analyse de données recueillies par enquêtes. D. Schnapper, en reprenant le discours de M. Weber, nous rappelle que l'idéal-type ne constitue pas le but de la recherche mais représente un moyen pour y arriver : « *l'idéal-type n'est pas une description de la réalité mais un instrument pour la comprendre, un système pensé de relations abstraites* ». <sup>42</sup>

Les chercheurs sont nombreux à souligner les précautions à prendre dans l'utilisation de cet instrument. En effet, il est primordial de rappeler qu'une typologie repose en majorité sur une accentuation d'observations et de constats réalisés dans le cadre de recherches et d'enquêtes. Le sociologue Didier Demazière, quant à lui, nous propose une façon de ne pas tomber dans le piège de la généralisation de la typologie. Selon lui, « *une manière d'éviter les excès de simplification inhérents à la description typologique consiste à considérer celle-ci comme une production intermédiaire plutôt que comme un résultat final de l'analyse* ». <sup>43</sup> La typologie réalisée dans le cadre de ce travail réflexif constitue alors une tentative d'éclairer la réalité et

---

<sup>40</sup> D'après la définition du Larousse.

<sup>41</sup> Schnapper, D., « 14 – Élaborer un type idéal » dans Paugam, S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Demazière, D., « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, vol. 4, n°3, 2013, p. 333-347.

ne se veut en aucun cas représenter une vérité absolue dans laquelle chaque commune de la métropole correspondrait à un fonctionnement spécifique et systématique.

### **II.1.2 Méthode utilisée pour concevoir cette typologie**

C'est une typologie des rapports entretenus à la dynamique de métropolisation des politiques de jeunesse qui a été conçue dans le cadre de ce travail réflexif. Cette typologie repose sur les résultats obtenus à partir de l'enquête quantitative réalisée dans le cadre de la mission de stage qui m'a été confiée. Les informations obtenues grâce à ce questionnaire sont donc soumises à un biais de déclaration puisque ce sont les réalités et les représentations des professionnels enquêtés qui transparaissent dans ces résultats. Par ailleurs, les résultats du questionnaire sont aussi confrontés à la désirabilité sociale des enquêtés. La désirabilité sociale « *représente la tendance qu'ont les répondants à fournir au chercheur des réponses qui donnent une bonne image d'eux-mêmes ou des réponses dont ils croient qu'elles se situent dans la norme sociale* ». <sup>44</sup> L'anonymat des enquêtes réalisées sur internet, comme c'est le cas pour ce questionnaire, aurait comme effet de réduire ce biais de désirabilité sociale. <sup>45</sup> Cependant le questionnaire diffusé auprès des professionnels de la Jeunesse de Rennes Métropole n'était pas anonymisé, de plus il a été transmis aux enquêtés au nom de l'association Le 4bis-IJ. Les résultats sont donc susceptibles d'avoir été influencés par ces deux biais de déclaration et de désirabilité sociale.

De plus, afin d'étayer les caractéristiques de chaque idéal-type, des séries d'entretiens semi-directifs ont été réalisées auprès de l' élu jeunesse et d'un professionnel jeunesse exerçant tous deux dans la même commune. L'objectif de ces entretiens étaient d'apporter des exemples concrets afin d'illustrer chacun des idéaux-types. Afin de garantir l'anonymat des enquêtés ayant accepté de réaliser des entretiens, toutes les personnes mentionnées dans le cadre de cette enquête ont été masculinisées afin de ne pas laisser transparaître leur genre.

Ce travail de catégorisation repose donc sur des résultats à la fois qualitatifs et quantitatifs, recueillis auprès de vingt-huit des quarante-trois communes composant la métropole rennaise. Cependant, ces aspects méthodologiques n'en assurent pas la représentativité. En effet, comme indiqué précédemment, cette typologie n'est qu'une simplification de la réalité à travers

---

<sup>44</sup> Frippiat, D., et Marquis, N., « Les enquêtes par Internet en sciences sociales : un état des lieux », *Population*, vol. 65, n°2, 2010, p. 309-338.

<sup>45</sup> *Ibid.*

l'exagération de constats réalisés dans le cadre de l'analyse de ces résultats. L'appartenance de chaque commune de Rennes Métropole à l'un des idéaux-types élaborés n'est donc pas assurée. Cette typologie n'est ni exclusive, ni exhaustive et ne se revendique pas représentative de la diversité des situations présentes sur le territoire étudié.

## **II.2 Typologie des relations entretenues à la démarche de métropolisation des politiques de jeunesse**

Suite à l'analyse des résultats du questionnaire adressé aux professionnels jeunesse des communes de la métropole rennaise, trois types de rapports entretenus à la métropolisation se sont dégagés. Afin de présenter cette typologie de manière complète, chaque idéal-type sera détaillé en suivant un schéma similaire, cela dans un objectif permettant une compréhension globale de cette typologie ainsi qu'une comparaison entre les trois situations proposées.

Dans un premier temps, ce développement recensera des éléments de description relatifs aux représentations des professionnels enquêtés et aux actions concrètes mises en place. Puis, pour chacune des catégories exposées, l'exemple d'une commune sera développé afin d'illustrer cette description. Enfin, des pistes de réflexion seront proposées concernant le potentiel lien établi entre les éléments de description des communes et leur appartenance à un idéal-type.

### **II.2.1 Inscription volontariste dans la dynamique métropolitaine**

#### **A) Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes**

Le premier idéal type qui s'est dégagé lors de cette analyse correspond aux communes qui présentent une inscription volontariste dans la dynamique de métropolisation des politiques de jeunesse. Cette catégorie semble correspondre au profil de quatorze des vingt-huit communes enquêtées, soit la moitié d'entre elles. Les professionnels appartenant à cette idéal-type déclarent avoir une assez bonne connaissance des acteurs jeunesse métropolitains. Rennes Métropole et/ou Le 4bis-IJ apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés de ces professionnels en cas de besoins. Ils expriment d'ailleurs avoir une bonne connaissance des dispositifs animés par l'association Le 4bis-IJ et disponibles à l'échelle de la Métropole. Ces mêmes professionnels indiquent parfois recourir à ces dispositifs pour des jeunes résidant dans leur commune. Les professionnels enquêtés expriment être favorables à participer à davantage de temps d'échanges entre professionnels jeunesse. Cependant, les enquêtés appartenant à cet

idéal-type révèlent n'échanger que peu fréquemment avec les acteurs et les animateurs jeunesse des autres communes de Rennes Métropole. Enfin, ces professionnels indiquent tous s'être déjà déplacé au 4bis-IJ, lieu représentatif de la métropolisation de l'information jeunesse. Ces déplacements, les professionnels les ont réalisés seul ou accompagné d'un groupe de jeunes dans le cadre d'une visite des locaux.

Les communes qui perçoivent positivement la démarche de métropolisation de la politique de jeunesse présentent des caractéristiques similaires. En effet, ce sont des communes qui présentent une population comprise entre trois-milles et huit-milles habitants. La structuration de la population de ces communes varie selon les territoires de cette catégorie. Cependant, deux formes de pyramide des âges se distinguent. Selon l'observatoire démographique AUDIAR, les territoires qui composent cette catégorie sont majoritairement des communes « *feuille de chêne* » et des communes « *ex as de pique* ». <sup>46</sup> Les communes « *feuille de chêne* » sont caractérisées par un vieillissement important de leur population et une sous-représentation des classes d'âges entre 18 et 40 ans. De manière générale, les communes « *ex as de pique* » sont très présentes sur le territoire de RM. Dans ces communes les familles sont surreprésentées avec des âges plus avancés. Dans ce cas-ci ce sont les personnes âgées entre 40 et 55 ans ainsi que celles âgées entre 7 et 17 ans qui présentent les effectifs les plus importants.

Par ailleurs, ce sont le plus souvent des communes dont la municipalité expose une étiquette politique « divers » (ou « sans étiquette politique ») ou de « gauche » <sup>47</sup>. Les structures jeunesse présentent sur ces territoires dépendent d'ailleurs du service municipal. Le nombre d'animateurs exerçant dans ces structures est toujours compris entre un seul et trois animateurs. Ces communes se distinguent notamment par un certain manque, déclaré par les professionnels, de moyens financiers à destination des actions jeunesse. Selon eux, cet aspect financier représente l'un des freins principaux à la réalisation des projets proposés par les jeunes. De plus, ce déficit représente aussi un empêchement au renouvellement des modes d'action de ces professionnels dans leur commune. Cette politique jeunesse municipale apparaît donc relativement modeste à la vue des caractéristiques mises en avant par les professionnels dans le cadre du questionnaire.

---

<sup>46</sup> AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018.

<sup>47</sup> Parti Socialiste, Parti Communiste Français et Europe Ecologie Les Verts.

Cependant, ces communes présentent tout de même un bon niveau d'équipements et de services destinés à la jeunesse. C'est le géographe social, Olivier David, qui a élaboré ce score d'équipements <sup>48</sup> des communes en prenant comme terrain d'étude le département d'Ille-et-Vilaine (voir Annexe 1). Les communes de cette catégorie présentent alors des scores d'équipements compris entre 6 et 7 et supérieurs à 7. Ce score est donc particulièrement haut par rapport à la moyenne départementale qui s'élève à un score d'équipements des communes de 3.

## B) Exemple 1 : Une commune volontaire dans la dynamique métropolitaine

Dans le cadre de cette première série d'entretiens réalisés auprès d'un professionnel et d'un élu jeunesse exerçant au sein d'une commune représentative du premier idéal-type, plusieurs éléments ont pu être mis en avant par les enquêtés rencontrés en entretien. Ces éléments sont propres à la commune enquêtée et ils auraient sans doute été différents si une autre commune avait fait l'objet de cette enquête plus approfondie. Cependant, il semble que ce cas concret est à même d'illustrer des aspects mis en avant par les résultats du questionnaire et pouvant être transposés, dans une certaine mesure, aux autres communes présentant elles aussi une dynamique volontariste à la métropolisation de la politique de jeunesse.

Le professionnel enquêté ainsi que son élu à la jeunesse révèlent tous les deux une certaine motivation à participer aux événements mis en place par Rennes Métropole, notamment dans le cadre de la Plateforme Ressources Jeunesse. L'animateur jeunesse, en poste depuis plusieurs années, indique avoir participé de nombreuses fois à ce type d'échanges et confie en avoir tiré un certain profit.

*« C'était hyper intéressant, c'est très intéressant d'apprendre des pratiques des uns et des autres (...). On repart de là-bas et on est hyper motivé puis on arrive et on se dit mince (rires). Nan c'est hyper intéressant puis ça nous permet de rencontrer aussi les animateurs jeunesse des communes de Rennes Métropole et Rennaises aussi. »* (Extrait d'entretien avec le responsable du secteur enfance-jeunesse).

L'élu jeunesse, quant à lui, a pris ses fonctions il y a moins d'un an. Cependant, il indique lui aussi avoir relevé des aspects positifs relatifs à ces temps de rencontres.

---

<sup>48</sup> David, O., *Territorialisation et services aux publics*. Communication présentée dans le cadre de la journée d'étude Les leçons de la décentralisation : Territoires et dynamiques organisationnelles, organisée par le Chaire TMAP, 19 mai 2021, Sciences Po Rennes.

*« En fait ça m'a donné des idées après voilà ce qui serait top c'est que ça donne des moyens aussi (rires) mais bon on n'est pas tout seul quoi. En tout cas ça donne des idées pour faire... déjà c'est formateur pour nous. On sait vers quelle direction aller, on a aussi à faire vraiment à des spécialistes et des gens qui expérimentent ou qui ont expérimenté et ça donne une voie en fait. Et après c'est en multipliant ce genre de réunion qu'on apprend en fait. »* (Extrait d'entretien avec l' élu jeunesse).

Les enquêtés s'accordent sur leur satisfaction quant à la politique de jeunesse qui est mise en place à l'échelle métropolitaine. En effet, l' élu jeunesse, souligne de son côté la légitimité de mettre en place des actions à cet échelon. Selon lui, cela permet d'apporter un soutien et un appui aux communes qui ne disposent pas des moyens nécessaires à l'échelle locale. L'animateur jeunesse, quant à lui, salue le travail réalisé par l'association Le 4bis-IJ dans le cadre de son action de métropolisation de l'information jeunesse, qui constitue l'une des actions concrètes de la métropolisation des politiques de jeunesse de RM.

Les deux enquêtés sont unanimes sur les apports liés à la participation aux événements mis en place dans le cadre de la métropolisation de la politique de jeunesse. Cependant, ils mettent tous deux en avant les difficultés financières auxquelles leur commune doit faire face, notamment dans le cadre de la mise en place d'actions à destination de la jeunesse. Cette problématique apparaît comme étant centrale pour les deux enquêtés. L' élu à la jeunesse le mentionne notamment comme une limite à ce qui est proposé par l'échelon métropolitain, ce qui ne semble pas toujours adapté aux communes présentant un tel manque de moyens financiers.

*« A la fois c'est super... et moi... nous c'est par rapport au... en fait on est une commune avec très très peu de moyens mais vraiment... on est genre à 100€ près quoi. Donc euh... en fait c'est à voir quelles sont les... les possibilités d'avoir accès à des choses pour les jeunes qui soient... qui... qui nous impactent pas financièrement en fait. »* (Extrait d'entretien avec l' élu jeunesse).

D'ailleurs, cet aspect financier est aussi susceptible de représenter une limite à la mise en place d'actions à l'échelle intercommunale, dimension importante de la métropolisation de la politique de jeunesse. En effet, l' élu jeunesse le mentionne clairement lors de notre entretien. Malgré une volonté de sa commune à vouloir organiser des actions en partenariat à destination de la jeunesse, il apparaît que cette problématique financière puisse incarner un véritable handicap à leur réalisation.

« *Toujours avec cette restriction de moyens qu'on a et qui empêche aussi pas mal de choses parce que quand on veut mutualiser c'est difficile de dire à quelqu'un par contre nous on a pas de sous (rires) donc si tu pouvais payer ! Alors il faut trouver... il y a l'aspect projet en tant que tel, est-ce que ça répond vraiment à un besoin des jeunes ? Et comment on le met en place pour que tout le monde s'y retrouve finalement.* » (Extrait d'entretien avec l'élue jeunesse)

L'animateur jeunesse exerçant au sein de cette même commune mentionne à plusieurs reprises lors de cet échange le fait qu'il soit le seul professionnel à avoir la charge du secteur jeunesse sur son territoire. Ce manque de moyen humain engendre pour le professionnel d'importantes contraintes de temps. Ceci représente aussi un frein à la mise en place de projets communaux ou intercommunaux d'envergure. Cette difficulté semble aussi empêcher ce professionnel de participer aux événements organisés par la Métropole, ce qu'il déplore. Il indique d'ailleurs ne pas être le seul dans cette situation mais nous confie préférer consacrer le temps qui lui est imparti au travail à réaliser au sein même de sa commune.

« *Après c'est dommage parce que c'est... j'en tirais que du positif quand je sortais de là-bas, mais c'est vrai qu'à vouloir être partout on s'éloigne un peu de ce qu'on nous demande au quotidien quoi.* » (Extrait d'entretien avec le responsable du secteur enfance-jeunesse).

Si nous relevons un regard positif porté sur la démarche de métropolisation, les acteurs relèvent également certaines limites notamment en lien avec des approches de la jeunesse qui sont basées sur les besoins de la jeunesse rennaise plutôt que sur ceux d'une jeunesse plus éloignée de la ville centre. L'élue jeunesse enquêté dans le cadre de cette première série d'entretien développe l'idée selon laquelle il est difficile de participer à la métropolisation de la politique de jeunesse du fait d'une forte distinction réalisée entre la ville centre et les autres communes de plus petite taille, l'élue jeunesse nous confie alors : « *(...) le reproche que j'entends souvent mais c'est pas lié spécialement à la jeunesse... mais c'est que y'a Rennes et les autres en fait* ». Ici l'élue jeunesse pointe la disparité des profils des communes qui constituent la métropole rennaise et la complexité à mettre en place des actions communes sur un territoire aux situations diverses. Selon l'élue jeunesse, cette difficulté est davantage ressentie par les communes de petite taille qui sont « *noyées dans la masse* ». Dans les faits, cela se traduit parfois par une certaine divergence entre les thématiques abordées lors des rencontres organisées à l'échelle de la Métropole et les problématiques locales auxquelles sont confrontés les professionnels et les élus sur leur territoire.

L'élue jeunesse généralise d'ailleurs ce constat et mentionne le fait que cette rupture souvent faite entre la ville de Rennes et les communes de plus petite taille, s'applique aussi aux questions autres que celles relatives à la jeunesse. Cependant, là où les enquêtés font de nouveau preuve d'une inscription volontariste dans cette métropolisation de la politique de jeunesse, c'est qu'ils parviennent tout de même à s'approprier ce qui est mis en place par cet échelon et à se projeter dans les propositions qui leur sont faites.

C) Ebauche d'interprétation de l'inscription volontariste de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation

Il importe de tenter d'explicitier cette appréhension de la métropolisation en mobilisant nos hypothèses.

Concernant notre première hypothèse relative à l'appartenance des communes à des réseaux d'acteurs qui constitueraient des points d'appui, il s'avère que les communes de cette catégorie ne présentent pas d'inscription à de tels réseaux. Dans notre hypothèse nous évoquons l'idée selon laquelle l'appartenance à ce type de réseaux limiterait les attentes des acteurs vis-à-vis de la métropole. Le cas des communes de ce premier idéal-type semble donc illustrer un contre-exemple affirmant cette hypothèse, puisque n'appartenant pas à un réseau d'acteurs particuliers elles présentent tout de même des attentes particulières vis-à-vis de la métropolisation de la politique de jeunesse.

De manière générale, il apparaît que les communes de ce premier cas sont des territoires qui ne disposent pas des ressources nécessaires à l'échelle locale, pour assurer l'action jeunesse telle qu'ils le souhaiteraient. Ce déficit apparaît dans ces communes sous la forme d'un manque de moyens financiers, un manque de moyens humains et inéluctablement un manque de temps déclaré par les professionnels enquêtés. Ces caractéristiques sont d'ailleurs à mettre en lien avec notre seconde hypothèse selon laquelle les ressources municipales influenceraient fortement la réception de cette démarche métropolitaine.

Cela apparaît d'ailleurs comme étant le cas ici puisque le manque de ressources présenté par ces communes semble se traduire, entre autres, par un besoin de soutien des échelons de collectivités supérieurs, notamment auprès de la Métropole. En effet, elles attendent de ces interlocuteurs, qu'ils soient force de proposition d'actions innovantes et peu coûteuses. En effet, contrairement à d'autres communes qui pourraient s'appuyer sur une association ou une fédération à laquelle elles auraient délégué leur action jeunesse, ces communes déclarent

souvent un manque d'interlocuteur. Les animateurs jeunesse de ces territoires sont souvent seuls et confient parfois même un sentiment d'isolement.

De plus, dans l'objectif de compenser ce qu'elles n'ont pas les moyens de mettre en place à l'échelle locale et intercommunale, du fait des limites qu'elles se voient imposées, ces communes semblent présenter une motivation particulière à trouver des alternatives pour assurer une action jeunesse de qualité. Une ambition qui s'incarne notamment par ce caractère volontariste que nous retrouvons dans la relation qu'elles entretiennent avec la dynamique de métropolisation. Malgré un certain décalage entre les réalités de terrain et les thématiques proposées par la Métropole, les professionnels et les élus enquêtés semblent parvenir à s'approprier cette métropolisation et à en tirer un certain profit en l'adaptant à leur territoire respectif.

Concernant le rapport entre la structuration de la population locale et la manière dont la démarche de métropolisation est accueillie, mis en avant dans notre troisième hypothèse, les constats semblent plus flous. En effet, comme évoqué précédemment, ces communes ne présentent pas particulièrement de surreprésentation de la jeunesse. *A contrario*, l'AUDIAR indique plutôt une surreprésentation des classes d'âges des 40 ans et plus dans les communes qui constituent cette catégorie.<sup>49</sup> Cependant, à l'inverse de ce que nous supposions dans notre hypothèse, la sous-représentation de la jeunesse dans ces territoires ne semble pas engendrer de désintérêt spécifique vis-à-vis de la démarche de métropolisation. En effet, les acteurs jeunesse de ces territoires apparaissent d'ailleurs comme particulièrement volontaire à s'inscrire dans cette démarche.

## **II.2.2 Intérêt relatif vis-à-vis de la métropolisation des politiques de la jeunesse**

### **A) Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes**

Le second cas qui s'est dégagé de cette recherche est construit à partir de l'exploration du cas des communes qui démontrent un intérêt relatif vis-à-vis de la métropolisation de la politique de jeunesse. Ici aussi, sur les vingt-huit communes enquêtées, sept d'entre elles semblent correspondre à cette catégorie, soit un quart de la totalité des communes ayant complété le questionnaire. Les professionnels des communes présentant un intérêt relatif à la

---

<sup>49</sup> AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018.

démarche de métropolisation déclarent avoir une assez bonne connaissance du fonctionnement de la politique de jeunesse à l'échelle métropolitaine. Ils indiquent d'ailleurs tous s'être déjà déplacés, seuls ou avec un groupe de jeunes, dans les locaux du 4bis-IJ. Les enquêtés déclarent aussi avoir une bonne connaissance des dispositifs animés par Le 4bis-IJ et disponibles à l'échelle de la Métropole. Ils révèlent d'ailleurs y recourir de façon régulière pour des jeunes issus de la commune dans laquelle ils exercent. Les professionnels font cependant preuve de certaines ambivalences puisque Le 4bis-IJ et Rennes Métropole ne sont pas cités par ces professionnels comme étant des interlocuteurs privilégiés en cas de questionnements. De plus, ils ne confient pas avoir d'attente particulière vis-à-vis de l'association en charge de la métropolisation de l'information jeunesse. Concernant la volonté des enquêtés à participer à des temps d'échanges entre professionnels, les réponses sont davantage mitigées que dans les autres cas. Ils déclarent tout de même réaliser des échanges réguliers avec les acteurs et les animateurs jeunesse des autres communes.

Les communes appartenant à cet idéal-type sont celles qui présentent les populations les plus denses du territoire métropolitain. En effet, ces communes recensent chacune plus de huit-mille habitants. L'AUDIAR caractérise la structuration de ces populations par une pyramide des âges en « *arbre de Noël* » qui présente une surreprésentation de la jeunesse, notamment de la classe d'âgées des 18-24 ans.<sup>50</sup> Géographiquement, ces territoires appartiennent à la première couronne de la Métropole. Les municipalités de ces communes se déclarent de « gauche »<sup>51</sup> dans la grande majorité des cas. Cependant, les communes de cette seconde catégorie ne présentent pas de tendance concernant l'organisation de leur action jeunesse. En effet, les secteurs jeunesse de ces communes sont indifféremment municipalisés ou délégués à une association ou à une fédération. Par ailleurs, le nombre d'animateurs jeunesse présents sur le territoire est significativement supérieur que dans les autres idéaux-types. Ici les communes disposent toujours au minimum de deux animateurs ou plus. Enfin, concernant les moyens alloués à la jeunesse sur ces territoires, les professionnels enquêtés ne déclarent pas particulièrement manquer de ressources financières, susceptible de freiner la réalisation de projets ou le renouvellement de leurs modes d'action. Concernant le score d'équipement de ces communes il est particulièrement élevé puisqu'elles présentent toutes un score supérieur à 6,

---

<sup>50</sup> AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018. *Territorialisation et services aux publics*

<sup>51</sup> Parti Socialiste, Parti Communiste Français et Europe Ecologie Les Verts.

avec une majorité d'entre elles qui présentent un score supérieur à 7.<sup>52</sup> Ces territoires semblent donc présenter une politique de jeunesse municipale relativement conséquente, notamment par rapport au premier cas développé.

## B) Exemple 2 : Une commune présentant un intérêt relatif vis-à-vis de la démarche de métropolisation

Dans cette seconde illustration de la manière dont est appréhendée la métropolisation de la politique de jeunesse, nous allons nous intéresser aux propos recueillis auprès d'un professionnel et de son élu jeunesse, exerçant tous les deux dans une commune qui semble correspondre à ce deuxième cas de figure. Ici aussi, il nous paraît important de rappeler que les propos mentionnés sont propres aux enquêtés et à la situation vécue sur leur territoire. Ils sont utiles pour imaginer la relation entretenue par cette catégorie à la dynamique de métropolisation mais ils ne se revendiquent pas représentatifs d'une vérité qui serait absolue.

Dans ce cas de figure, il apparaît qu'il existe une certaine distinction entre la manière dont l'élu et le professionnel appréhendent cette métropolisation de la politique de jeunesse. En effet, lorsqu'ils évoquent leur connaissance et leur participation aux événements organisés par la Métropole, les discours ne sont pas les mêmes. Le professionnel enquêté, en poste depuis peu de temps, nous confie ne pas se sentir informé quant à l'offre proposée par la Métropole. Selon lui, cette offre manque de visibilité et apparaît comme éloignée des pratiques de terrain de ce professionnel. Il nuance tout de même son propos en mentionnant un contexte, relatif à la situation sanitaire, qui ne facilite pas la transmission d'informations.

L'élu à la jeunesse, quant à lui, tient un tout autre discours. Il apparaît plus investi dans les événements proposés par la Métropole, notamment dans le cadre de la Plateforme Ressources Jeunesse. Il déclare avoir participé aux premiers échanges (qui ont fait suite à sa prise de fonction) mais confie tout de même s'y être moins impliqué ces derniers temps. L'élu satisfait de ce qui est mis en place à l'échelon métropolitain et souligne d'ailleurs un fort intérêt à participer à ses événements.

*« J'ai participé aux premiers échanges... j'ai raté les plus récents. Euh... il y en a une bientôt là à venir et donc je compte y participer mais ça fait partie des choses qui sont vraiment très très bien je trouve, je serai beaucoup plus perdue que je ne le suis actuellement s'il n'y*

---

<sup>52</sup> David, O., Communication présentée dans le cadre de la journée d'étude Les leçons de la décentralisation : Territoires et dynamiques organisationnelles, organisée par le Chaire TMAP, 19 mai 2021, Sciences Po Rennes.

*avait pas cette plateforme par rapport à la connaissance des dispositifs et de ce qui se met en place, (...) c'est quelque chose de très très intéressant. »* (Extrait d'entretien avec l'élu jeunesse).

Toujours selon l'élu enquêté, l'une des limites à laquelle cette métropolisation risque d'être confrontée tient dans la transmission des informations entre la Métropole et les communes qui la composent. Selon lui, c'est aux communes de prendre connaissance de cette offre métropolitaine et de transmettre l'information aux populations de leur territoire. Cela peut potentiellement être mis en contradiction avec le manque de temps dont disposent les professionnels des deux autres idéaux-types pour participer aux événements organisés par la Métropole et se tenir informé.

*« Je pense surtout à ça... la question du transfert d'informations et l'appropriation dans différentes communes mais là pour le coup... c'est aussi du ressort des communes à la fois de s'approprier les choses et aussi de communiquer avec leurs habitants donc euh... donc je vois pas ce que par exemple la Métropole pourrait faire de plus en fait. »* (Extrait d'entretien avec l'élu jeunesse).

Le professionnel enquêté mentionne un aspect important relatif à la situation de sa commune, qui semble peser sur le rapport entretenu avec la dynamique de métropolisation de la politique de jeunesse. Lorsque le partenariat intercommunal est mentionné dans le cadre de cet entretien, le professionnel explique que des actions avec d'autres communes sont parfois organisées. Cependant, l'enquête ne semble pas exprimer de besoin particulier lié à la réalisation de projets entre communes. En effet, il indique lors de cet entretien que la commune dispose d'un tissu associatif important et d'une offre à destination de la jeunesse suffisante pour ne pas avoir besoin de réaliser des partenariats extérieurs à la commune.

Il précise cette logique en indiquant le souhait de sa commune de promouvoir, auprès des jeunes, ce qui existe sur le territoire communal. Cette commune semble donc s'auto-suffire en matière d'action jeunesse ce qui apparaît comme un facteur favorisant la relativité de l'intérêt porté à la démarche de métropolisation.

*« (...) on travaille quand même beaucoup avec le local, l'idée pour nous c'est pas tant de se fermer et de rester sur notre territoire, mais si on propose des choses à l'échelle locale c'est aussi pour faire découvrir aux habitants et aux jeunes ce qu'ils peuvent faire à proximité et aussi de faire vivre le tissu local, c'est-à-dire qu'on va pas aller chercher un association*

*sportive sur Rennes si on a ce qu'il faut sur [Nom de la commune]. C'est montrer aux habitants ce qu'ils ont à proximité et la facilité qu'ils ont à pouvoir s'en emparer.* » (Extrait d'entretien avec le responsable du secteur enfance-jeunesse).

Cette offre particulièrement fournie à destination de la jeunesse semble d'ailleurs découler des problématiques spécifiques propres à de nombreux jeunes de ce territoire. Cette dimension est mise en avant par les enquêtés lors de nos entretiens. Elle est d'ailleurs à prendre en compte dans la manière dont est élaborée la politique jeunesse communale. En effet, le caractère urgent de certaines situations ne semble pas permettre pas aux acteurs locaux de bénéficier du temps nécessaire à une intervention métropolitaine. Au contraire, ce territoire qui fait face à certaines problématiques de délinquance chez la jeunesse locale, se voit alors dans la nécessité de mettre en place, de lui-même, une politique jeunesse municipale conséquente.

Il semble tout de même important de préciser que cet intérêt à la démarche de métropolisation est relatif et partiel. Comme le professionnel l'indique précédemment, l'idée n'est pas « *de se fermer* ». Il mentionne d'ailleurs plus tard dans cet entretien une rencontre future organisée avec l'un des salariés de l'association Le 4bis – IJ. La commune enquêtée semble donc tout de même s'ancrer dans une certaine dynamique de métropolisation, à sa façon.

### C) Ebauche d'interprétation de l'intérêt relatif de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation.

Nous allons tenter d'explicitier cette relation ambivalente à la métropolisation en mobilisant nos hypothèses.

Dans notre première hypothèse, nous avançons l'idée selon laquelle l'appartenance à un réseau d'acteurs, type mouvements d'éducation populaire, constituerait un réel appui et limiterait les attentes des communes vis-à-vis de la Métropole. Cependant, dans cette seconde catégorie nous retrouvons des communes qui ont indifféremment pris la décision de municipaliser leur action jeunesse ou de la déléguer à un mouvement d'éducation populaire. Confirmer ou infirmer cette première hypothèse dans ce cas de figure semble plus difficile. Nous pouvons tout de même mettre en avant des éléments relatifs à la position des professionnels et à leurs attentes auprès Rennes Métropole.

Les animateurs jeunesse de ces territoires apparaissent comme n'étant jamais seul à organiser l'action jeunesse au niveau local. Ils déclarent d'ailleurs moins de contrainte de temps que les professionnels du premier type. La fréquence de leur participation aux événements de la

Métropole n'en est pas pour autant supérieure. Ces communes semblent présenter un caractère d'auto-suffisance, indifféremment de leur appartenance à un réseau d'acteurs sur lequel elles pourraient s'appuyer.

Ce sont des territoires dont les professionnels ne déclarent pas particulièrement de manque de moyens importants, que ce soit humains ou financiers. De plus, au vu de l'importance de ces territoires en taille et en densité de population, il apparaît que ce sont des communes qui disposent d'une offre locale développée. Cela est donc susceptible d'influencer le rapport qu'ils entretiennent à la dynamique de métropolisation, ce qui confirme notre seconde hypothèse. En effet, disposant des ressources nécessaires au niveau local, les acteurs jeunesse de ces territoires ne semblent pas voir dans la proposition métropolitaine une opportunité à mettre en place une offre qu'ils n'auraient pas les moyens de réaliser eux-mêmes.

Enfin, les populations des communes présentant un intérêt relatif à la métropolisation de la politique de jeunesse sont parmi celles les plus denses en termes de population et celles qui recensent le plus de jeunes sur le territoire métropolitain. Pour autant, contrairement à notre troisième hypothèse selon laquelle une forte proportion de jeunes dans la commune engendrerait un intérêt marqué pour la démarche ne semble pas se confirmer dans ce cas-ci. Malgré une très forte surreprésentation des personnes âgées entre 18-24 ans<sup>53</sup>, l'intérêt porté par ces territoires à la démarche de métropolisation semble relatif. Cependant, il nous semble important d'appuyer sur le caractère relatif de cet intérêt. Effectivement, malgré les éléments évoqués, les professionnels enquêtés dans le cadre de ce second cas apparaissent comme particulièrement satisfaits de ce que propose la Métropole.

### **II.2.3 Détachement vis-à-vis de la démarche de métropolisation**

#### **A) Représentations des professionnels, actions mises en place et caractéristiques des communes**

La troisième catégorie correspond aux communes qui semblent détachées de la démarche de métropolisation de la politique jeunesse. Sept des vingt-huit communes enquêtées paraissent coïncider avec ce type de rapport entretenu à la métropolisation, soit un quart d'entre elles. Les professionnels exerçant au sein de ces communes révèlent une assez mauvaise connaissance du fonctionnement de la politique de jeunesse métropolitaine et des acteurs qui y

---

<sup>53</sup> AUDIAR Rennes, Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise, Décembre 2018.

interviennent. Dans les réponses de ces professionnels au questionnaire, l'association Le 4bis-IJ ainsi que RM, ne sont pas mentionnés comme étant des interlocuteurs à privilégier en cas de besoins ou de questionnements. De plus, la majorité des enquêtés indiquent ne jamais avoir eu recours aux dispositifs disponibles à l'échelle de la Métropole et mis en place par Le 4bis-IJ. Les professionnels justifient ce non-recours par un manque de connaissance relatif à l'existence de ces dispositifs. La plupart d'entre eux indiquent ne jamais s'être déplacés dans les locaux du 4bis-IJ que ce soit seul ou accompagné d'un groupe de jeunes. Les professionnels exerçant dans les communes relevant de cet idéal-type présentent tout de même certaines attentes vis-à-vis du 4bis-IJ.

Les communes se rapprochant de ce type présentent une population particulièrement faible. Elles recensent un nombre d'habitants inférieur à 3000 et apparaissent comme étant les communes les plus éloignées de la ville-centre. En ce qui concerne la structuration des populations de ces territoires, l'observatoire démographique AUDIAR nous indique qu'elles correspondent majoritairement à des pyramides des âges en « *as de pique* » et en « *ex as de pique* ». <sup>54</sup> Les communes « *as de pique* » présentent une surreprésentation des moins de 18 ans et des 30-44 ans avec une sous-représentation de la classe d'âges intermédiaire des personnes âgées entre 18 et 29 ans. Les communes « *ex as de pique* » comme indiqué précédemment, sont aussi caractérisées par une surreprésentation des familles, mais d'un âge plus avancé. Dans cette seconde structuration les 7-17 ans ainsi que les 40-55 ans sont les tranches d'âge les plus présentes.

Ces territoires sont majoritairement des communes dans lesquelles la municipalité se déclare « sans étiquette politique » (ou « divers ») ce qui est très courant dans les petites communes. L'action jeunesse de ces territoires fait très régulièrement l'objet d'une délégation de service public.<sup>55</sup> De plus, l'animateur jeunesse est souvent seul à avoir la charge de l'action jeunesse sur le territoire. Les professionnels exerçant au sein de ces communes ne semblent pas particulièrement déclarer un manque de moyens financiers qui pourrait potentiellement freiner la réalisation de projets et le renouvellement du mode d'action de ces territoires. Néanmoins, le

---

<sup>54</sup> AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018.

<sup>55</sup> Le lien avec le secteur associatif relève du scénario 3 décrit par J-P. Hatler. Halter, J-P., « Politiques territoriales de jeunesse et transversalité », Agora débats/jeunesses, vol. 43, n°1, 2007, p. 44-54.

score d'équipements de cette catégorie apparaît comme étant significativement plus faible que dans les autres types de communes.<sup>56</sup> En effet, ce score est le plus souvent inférieur à 5.

B) Exemple 3 : Une commune détachée de la métropolisation de la politique de jeunesse

Comme pour les exemples développés précédemment, les discours recueillis ici n'ont pas pour volonté d'être représentatifs de l'ensemble des communes appartenant à cet idéal-type, mais simplement d'apporter quelques illustrations concrètes de la manière dont est représentée sur le terrain ce rapport détaché entretenu à la métropolisation.

Le professionnel enquêté nous indique, ici aussi, avoir des difficultés à participer aux temps d'échanges organisés par l'échelon métropolitain. Il explique cette non-participation notamment par un manque de temps. Il confie alors ne pas être investi dans cette politique de jeunesse à l'échelle métropolitaine mais se déclare tout de même être tenu informé grâce à des échanges réalisés avec son élu jeunesse qui participe à ces échanges. Le discours tenu par ce professionnel illustre explicitement ce détachement entretenu vis-à-vis de cette métropolisation, détachement dont le professionnel semble avoir totalement conscience.

L'élu à la jeunesse, quant à lui, nous fait part de sa participation à ces événements. En effet, selon lui, les thématiques et les problématiques abordés dans le cadre de ces échanges ne seraient pas adaptées aux besoins des jeunes de sa commune. Tout au long de l'entretien, nous observons que cet aspect représente une réelle limite pour l'élu jeunesse qui semble présenter certaines difficultés à se saisir de ce qui est fait par l'échelon métropolitain pour l'adapter à son territoire.

*« (...) moi j'ai participé à plusieurs réunions au niveau de la Métropole rennaise sur la jeunesse là... et les problématiques que j'ai senti au niveau de la ville de Rennes ou de plus grosses communes du secteur ne sont pas les mêmes que dans les petites communes. Tout ce qui est emploi, logement et tout ça... pour nous c'est pas dans nos préoccupations du moment quoi parce que nous on a globalement un public qui sont encore chez les parents quoi... »*  
(Extrait d'entretien avec l'élu jeunesse).

---

<sup>56</sup> David, O., *Territorialisation et services aux publics*. Communication présentée dans le cadre de la journée d'étude Les leçons de la décentralisation : Territoires et dynamiques organisationnelles, organisée par le Chaire TMAP, 19 mai 2021, Sciences Po Rennes.

Ici aussi, l' élu jeunesse enquêté réalise une distinction entre la ville centre ainsi que les communes de taille plus importante qui lui sont limitrophes et les autres communes qui composent le territoire métropolitain. Selon lui, les besoins de ces « *grosses communes* » ne sont pas les mêmes que ceux des communes similaires à celle dans laquelle il exerce ses fonctions.

« *C'est vrai que si on prend des grosses communes comme [Nom d'une commune correspondant au second idéal-type]... toutes ces grosses communes qui ont certainement la capacité à avoir quand même toutes ces informations presque en local parce que ce sont quand même des grosses structures avec un certain nombre d'animateurs. C'est vrai que les petites communes n'ont pas cette capacité à... à offrir cela.* » (Extrait d'entretien avec l' élu jeunesse).

Il peut apparaître paradoxal à première vue qu'une commune qui pointe l'absence d'autosuffisance en matière de politique jeunesse comme les communes de type un ne perçoivent pas positivement la démarche de métropolisation. Il semble qu'un mécanisme de compensation à l'absence de ressource ait été trouvé bien avant la métropolisation à travers le recours à une délégation de service public.

« *Je pense qu'il y a des effets positifs dans le sens où Léo Lagrange c'est une fédération à l'échelle nationale donc c'est une grosse asso... et du coup on a pas mal de dispositifs à notre disposition (...), il y a des formations, il y a du contenu... si tu veux... qu'on a, qu'on aurait pas forcément autrement... il y a des formations, des jeunes... enfin des outils. (...) Donc ouai c'est une force d'avoir l'asso au niveau national ça permet voilà d'enrichir et d'élargir les pratiques.* » (Extrait d'entretien avec le responsable du secteur enfance-jeunesse).

L' élu jeunesse, quant à lui, établit explicitement un lien entre les ressources dont disposent la commune, grâce à cette délégation de service public, et la relation entretenue avec Rennes Métropole. Selon lui, les avantages liés au fait que la commune soit adhérente à cette fédération sont nombreux et viendraient compléter l'offre proposée par la Métropole.

« *Alors ce qu'il faut voir aussi c'est que comme l'espace jeunes et géré par Léo Lagrange, Léo Lagrange a aussi, au-delà des possibilités de Rennes Métropole, a aussi un certain nombre d'outils pour ses animateurs. Ils leur font faire des formations et tout ça... Donc il y a aussi ces ressources, avec des programmes adaptés qui viennent en complément des ressources de la Métropole.* » (Extrait d'entretien avec l' élu jeunesse).

C) Ebauche d'interprétation du détachement de certaines communes à l'égard de la démarche de métropolisation.

Ici aussi nous pouvons observer l'existence de potentiels liens entre les caractéristiques présentés par ces communes et leur détachement vis-à-vis de la métropolisation de la politique de jeunesse. Afin de présenter ces pistes d'interprétation nous mobiliserons nos hypothèses.

Dans un premier temps, il semble que les communes de cet idéal-type ont toutes fait le choix de déléguer leur action jeunesse à une fédération ou à une association. Cette décision semble significativement influencer la relation que ces communes vont entretenir avec cette démarche de métropolisation. En effet, ces mouvements d'éducation populaire représentent pour ces territoires des points d'appui, notamment pour les professionnels jeunesse qui expérimentent alors une pratique professionnelle moins isolée. Contrairement aux enquêtés du premier idéal-type qui exprimaient un certain sentiment d'isolement dû au fait qu'il soit seul à avoir la charge de l'action jeunesse dans leur commune, les professionnels de ce troisième idéal-type ne semblent pas expérimenter la situation de la même manière puisqu'ils disposent d'un soutien supplémentaire à travers leur appartenance à ces réseaux.

De plus, les professionnels, qui bénéficient de l'accompagnement et du soutien des fédérations et associations auxquelles elles ont délégué leur action jeunesse se voient recevoir un accompagnement de leur pratique professionnelle. En effet, des ressources cognitives et des outils de référence leur sont notamment proposés. Cette offre mise en place par ces réseaux d'acteurs apparaît d'ailleurs plus accessible pour les professionnels que l'offre mise en place par la Métropole.

Comme illustré dans l'exemple précédemment développé, le réseau offert par l'adhésion à l'un de ces mouvements d'éducation populaire semble alors compenser la place occupée par la métropole dans les autres cas de figure. De fait, le besoin de participer à des événements mis en place par la métropole n'est pas réellement présent puisqu'ils sont déjà insérés dans des réseaux d'acteurs sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Ce type de communes semble alors illustrer une certaine forme d'inefficacité<sup>57</sup> telle que définit par P. Lascoumes et P. Le Galès comme portant sur la faiblesse des résultats obtenus de cette démarche de métropolisation. Ceci confirme notre première hypothèse selon laquelle l'appartenance à un tel réseau d'acteurs limiterait les attentes de ces communes vis-à-vis de la métropole.

---

<sup>57</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, (coll. « 128 »), 2012, 128 p.

Dans cette troisième catégorie de communes les professionnels déclarent aussi un certain manque de moyens, notamment un manque de moyens humains. En effet, les animateurs apparaissent souvent comme étant seul et exerçant sur des territoires relativement éloignés géographiquement de la ville centre. Cela apparaît d'ailleurs comme un frein à leur participation aux échanges organisés par la Métropole du fait d'un manque de temps déclaré par ces professionnels. Comme dans le type un, notre seconde hypothèse paraît alors se confirmer puisque les ressources municipales pouvant être dédiées à la mise en place d'une politique de jeunesse locale semblent donc influencer la manière dont la démarche métropolitaine est réceptionnée.

Pourtant, les ressources déclarées de manière générale par les professionnels du type un et par ceux du type trois sont relativement similaires. Cependant, il s'avère que les besoins et les attentes qui en découlent vis-à-vis de la Métropole ne sont pas les mêmes dans ce troisième cas de figure, du fait, notamment, de leur délégation de service public à un mouvement d'éducation populaire.

#### **II.2.4 Facteurs explicatifs de l'appartenance à un idéal-type**

Suite à l'analyse des résultats recueillis dans le cadre du questionnaire adressé aux professionnels jeunesse de Rennes Métropole, ainsi que le discours recueillis auprès des professionnels et des élus jeunesse, nous sommes donc parvenus à distinguer trois façons différentes dont les communes appréhendent la métropolisation de la politique de jeunesse.

Parmi les divers facteurs explicatifs, nous pouvons distinguer ceux qui semblent favoriser la réception de la démarche de métropolisation et ceux qui tendent à distancer les communes de cette démarche.

Les facteurs qui favorisent une représentation positive et une inscription volontaire dans la démarche de métropolisation semblent être la forte proportion de jeunes dans la population de ces communes, le faible nombre d'animateurs jeunesse, la proximité de la commune à la ville centre, la municipalisation des actions jeunesse et le manque de moyens municipaux dédiés à la mise en place d'une politique de jeunesse locale.

A l'inverse, les facteurs qui tendent à distancer les communes de la métropolisation apparaissent comme étant une faible proportion de jeunes dans la population, plusieurs animateurs jeunesse exerçant au sein de la commune, l'éloignement de la commune à la ville centre, une délégation

des actions jeunesse à un mouvement d'éducation populaire et une certaine auto-suffisance en termes de moyens nécessaires à la mise en place d'une politique de jeunesse à l'échelle locale.

### **III. COMPARER A UNE ETUDE ANTERIEURE POUR MONTRER LES CONTINUITES ET LES RUPTURES EN MATIERE DE POLITIQUE JEUNESSE A L'ECHELON METROPOLITAIN**

---

Dans cette seconde partie d'analyse nous avons souhaité approfondir notre réflexion sur la dynamique de métropolisation de la politique de jeunesse sur le territoire de Rennes Métropole. Il s'agira de mettre en perspective les résultats obtenus dans le cadre de notre enquête avec les constats réalisés dans un rapport commandité par la Métropole datant de 2006. Cette comparaison nous permettra de mettre en avant certaines continuités et discontinuités observables dans le temps et d'explorer un éventuel impact sur la démarche de métropolisation.

#### **III.1 Présentation du rapport commandité par Rennes Métropole en 2006**

Dans un rapport de recherche commandité et financé par Rennes Métropole en 2006, P. Loncle nous proposait « *d'une part, un panorama des attentes et préoccupations des élus jeunesse de l'agglomération par rapport à la population dont ils ont la charge et, d'autre part, de recueillir leur point de vue sur ce que l'Agglomération était susceptible de leur apporter, notamment dans le cadre de sa démarche Agenda 21* ». <sup>58</sup> Cette enquête s'est donc déroulée dans un contexte spécifique puisqu'il s'agissait de la finalisation de la rédaction de l'Agenda 21 de l'agglomération rennaise.

Afin de réaliser cette recherche, P. Loncle a mené des entretiens auprès de quinze élus jeunesse (représentant treize communes de l'agglomération) qui participaient au groupe de travail Agenda 21 de Rennes Métropole. Après une recension des politiques de jeunesse mises en œuvre dans les communes via l'élaboration d'une typologie, le rapport s'attarde sur le discours des élus jeunesse. Enfin, une réflexion est développée sur les rapports entre les élus et Rennes Métropole. Cette étude et la nôtre portant sur le même territoire, il apparaît pertinent de les mettre en regard afin de faire émerger des continuités et des discontinuités.

---

<sup>58</sup> Loncle, P. « Paroles d'élus et politiques de jeunesse : échelons communaux et intercommunaux à Rennes Métropole », Rapport de recherche commandité et financé par Rennes Métropole, 2006.

## **III.2 Une typologie des politiques de jeunesse menées dans les communes de Rennes Métropole en 2006**

Dans ce rapport P. Loncle distingue trois types de politique communale de jeunesse : un premier idéal-type qui regroupe des communes présentant une définition « *classique* » de l'action à destination de l'enfance et de la jeunesse ; un second cas qui rassemble les communes opérant, à l'époque de la rédaction de ce rapport, « *une redéfinition* » de leur politique jeunesse ; une troisième catégorie correspondant aux communes proposant une politique de jeunesse avec une « *focale large* ».

### **III.2.1 Une « approche classique » de la jeunesse que l'on retrouve en 2021**

Les communes qui proposent une définition « *classique* » de leurs interventions à destination de la jeunesse paraissent se rapprocher de certaines communes en ce qui concerne l'organisation de leur action jeunesse. En effet, il apparaît que la majorité des communes enquêtées organisent leur action jeunesse à travers un espace jeunes, que ce soit dans le rapport de 2006 ou dans notre enquête de 2021. C'est surtout le cas dans les communes qui soit accueillent positivement la démarche de métropolisation, soit restent distantes de cette démarche.

De plus, les résultats de notre enquête révèlent une seconde similitude avec ces communes proposant une « *approche classique* » de la jeunesse. Dans le rapport de 2006, cette catégorie de communes confie une certaine difficulté à mobiliser les jeunes les plus âgés de leur territoire. Dans notre enquête, plus récente, il s'avère que cette problématique est aussi souvent mentionnée par les professionnels. Ils expriment notamment destiner leurs actions à un public composé de jeunes qui dépassent rarement l'âge de quatorze ans. Cette difficulté à laquelle font face ces professionnels apparaît dans de nombreuses communes, indépendamment de leur rapprochement à un idéal-type de rapport entretenu à la démarche de métropolisation.

### **III.2.2 Une redéfinition de la politique jeunesse vers des démarches transversales qui s'étend à un nombre accru de communes ?**

Le second groupe, composé des communes qui opéraient, en 2006 une « *redéfinition* » de leur politique de jeunesse semble manifester des caractéristiques que nous retrouvons dans les trois idéaux-types des relations entretenues à la démarche de métropolisation. En effet, dans

les résultats de notre enquête, réalisée en 2021, il apparaît que le discours sur la transversalité<sup>59</sup> concerne aujourd'hui l'ensemble des communes de Rennes Métropole.<sup>60</sup>

Cependant, la mise en pratique de cette transversalité concerne davantage les communes qui se montrent relativement intéressées par la démarche de métropolisation. Pour les professionnels appartenant à ce groupe de communes, cette logique de transversalité semble être ancrée dans leurs pratiques à destination des jeunes. Cette logique de fonctionnement s'avère d'ailleurs se rapprocher du troisième groupe de communes distingué par P. Loncle qui présente une politique de jeunesse avec une « focale large ».

Les autres communes qui s'inscrivent volontairement dans la dynamique de métropolisation ou qui en semblent plus détachées, mènent aussi une réflexion sur la nécessité d'étendre les questions relatives à la jeunesse à d'autres thématiques plus larges. Pour les professionnels de ces deux autres catégories, cette redéfinition plus transversale de la politique de jeunesse pourrait notamment constituer un levier pour parvenir à mobiliser les jeunes plus âgés, qu'ils atteignent difficilement.

### **III.3 Les attentes et les préoccupations des élus jeunesse**

Dans une seconde partie, P. Loncle s'intéresse plus particulièrement aux attentes et aux préoccupations des élus jeunesse, notamment à l'égard des évolutions de l'agglomération et des actions intercommunales.

#### **III.3.1 Un désir de collaboration intercommunale pour les petites communes ?**

En ce qui concerne cet aspect, P. Loncle émet le constat suivant : « *dans les communes les plus petites la question de la collaboration et de la mutualisation des moyens avec les communes avoisinantes est tout à fait cruciale* ». <sup>61</sup> Dans notre récente enquête, la question des

---

<sup>59</sup> « La transversalité est donc un mot d'ordre à la fois politique et administratif, mobilisé au nom d'une action publique plus efficace ou plus pertinente, mais aussi le principe de mise en place de tout un ensemble de dispositifs ou instruments qualifiés de transversaux, intersectoriels, intégrés, interministériels, partenariaux. ». Douillet, A.-C., Lebrou, V. et Sigalo Santos, L., « Transversalité », dans Laurie Boussaguet, L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée*, Presses de Sciences Po, 2019, p. 658-666.

<sup>60</sup> « Cette logique de transversalisation des politiques de jeunesse s'observe aussi dans la mise en œuvre des politiques de jeunesse à d'autres échelons territoriaux. Moalic, M. et Parisse, J., « Les jeunes dans les politiques du conseil régional de Bretagne : entre recompositions sectorielles et dynamiques partenariales », INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

<sup>61</sup> Loncle, P. « Paroles d'élus et politiques de jeunesse : échelons communaux et intercommunaux à Rennes Métropole », Rapport de recherche commandité et financé par Rennes Métropole, 2006.

actions intercommunales est aussi très présente dans les résultats du questionnaire. Il apparaît nettement dans notre typologie que ce sont les communes de petite taille qui expriment davantage ce besoin. Cette attente vis-à-vis des démarches intercommunales ne concerne pas uniformément l'ensemble des petites communes. Elle est nettement plus présente au sein des communes qui gèrent en propre leur politique de jeunesse sans le recours à une association d'éducation populaire, autrement dit dans les communes présentant une inscription volontariste vis-à-vis de la métropolisation.

Cependant, cette importance accordée aux questions de mutualisation des moyens entre communes semble plus relative dans les communes qui ont fait le choix de déléguer leur action jeunesse à un mouvement d'éducation populaire.

### **III.3.2 Des réticences différenciées selon les territoires quant à la possible transposition du modèle de la ville centre**

Un autre point est abordé dans le rapport de 2006 et concerne la collaboration des communes avec la ville centre. En effet, dans ce rapport, P. Loncle met en avant les représentations des élus. Selon eux, la ville centre connaît un sort différent des autres communes. Cette distinction entre la ville de Rennes et les communes de la Métropole est aussi réalisée par les enquêtés de notre recherche.

De plus, dans ce rapport commandité par la Métropole, une rupture est aussi marquée par les professionnels enquêtés entre les communes proches de la ville centre, de taille plus importante, et les autres communes. Patricia Loncle mentionne notamment dans son enquête « *deux communes très proches qui développent des relations bilatérales importantes* » avec la ville centre. Ces deux communes semblent correspondre aux territoires mentionnés par les professionnels de notre enquête et qui correspondraient, selon eux, aux territoires pour lesquels la politique de jeunesse métropolitaine serait le plus adaptée. Il semblerait donc que ces communes se rapprochent davantage de celles présentant un intérêt relatif à la métropolisation. Pour rappel, dans notre enquête, ces communes étaient les seules à ne pas mentionner cette distinction entre les communes de la Métropole et la ville centre.

Par ailleurs, dans ce rapport établi en 2006, les élus enquêtés exprimaient pouvoir s'inspirer de ce qui se passe dans la ville centre, mais ne pas pouvoir le transposer tel quel sur leur territoire. Ici aussi, c'est un constat qui a été réalisé par les professionnels et les élus qui ont été entretenus dans le cadre de notre enquête. A nouveau, cette pensée est développée notamment par les

professionnels et les élus correspondant aux idéaux-types d'inscription volontariste et de détachement à la métropolisation.

Ce discours développé par les enquêtés quant à la difficulté de transposer le modèle de la ville centre au niveau local renvoie aux représentations de ces acteurs jeunesse telles que développées par P. Le Galès et P. Lascoumes lorsqu'ils mentionnent le concept de *policy*, qui renvoie aux représentations des décideurs et élus, comme c'est le cas dans le rapport de 2006. En effet, comme indiqué par les auteurs, une prise en compte de ces représentations permet alors une interprétation des orientations et des positions de ces acteurs.<sup>62</sup>

### **III.4 Les liens bâtis entre les élus des communes et Rennes Métropole**

Toujours dans le rapport de P. Loncle, les élus jeunesse de la Métropole font état des acquis et de leurs attentes vis-à-vis des liens qu'ils entretiennent avec Rennes Métropole.

#### **III.4.1 Une diversité dans les relations entretenues par les élus avec la Métropole**

P. Loncle distingue trois groupes d'élus. Un premier groupe d'élus qui déclarent n'avoir que peu de contacts avec la Métropole. Ce groupe pourrait notamment être rapproché des communes qui semblent détachées de la dynamique de métropolisation. En effet, ces territoires qui apparaissent plus éloignés de la métropolisation déclarent eux aussi n'avoir que très peu de relations avec la Métropole.

Un second groupe est constitué d'élus qui estiment que le travail mis en place par Rennes Métropole est déjà suffisant. Ce discours présente des similitudes avec les propos tenus par la majorité des professionnels et des élus jeunesse de notre enquête de 2021. En effet, malgré des rapports distincts entretenus avec la Métropole, les communes présentant une inscription volontariste et celles portant un intérêt relatif à la dynamique de métropolisation s'accordent tout de même sur leur satisfaction envers ce qui est mis en place par la Métropole.

Enfin, un troisième groupe d'élus enquêtés par P. Loncle affirment que davantage d'intercommunalité ne peut être que souhaitable. Contrairement aux résultats mis en avant dans ce rapport, il s'avère qu'en 2021, on relève un souhait commun à l'ensemble des cas de voir se mettre en place des dynamiques partenariales et ceci pour l'ensemble des communes enquêtées.

---

<sup>62</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, (coll. « 128 »), 2012, 128 p.

### **III.4.2 Un manque de moyens qui encourage à des dynamiques intercommunales...**

Dans ce rapport commandité par la Métropole, de nombreux élus mentionnent aussi les liens entre les limites financières et techniques auxquelles ils doivent faire face et le fait que cela les encourage à mettre en place des actions avec d'autres communes dans un objectif de mutualisation des ressources. En effet, il est indiqué que « *beaucoup d'élus évoquent également la question des limites financières ou techniques pour expliquer le fait qu'ils envisagent des actions intercommunales* ». Dans notre enquête, plus récente, les professionnels et les élus enquêtés mentionnent eux aussi une volonté de réaliser des actions à l'échelle intercommunale pour compenser un manque de moyens communaux, notamment financiers, dédiés à la mise en œuvre de politique de jeunesse.

### **III.4.3 ... mais susceptible de représenter un obstacle aux démarches partenariales**

Au-delà d'encourager la dynamique intercommunale, ce manque de moyens est aussi susceptible de freiner la mise en place de partenariats. Cet élément est mis en avant par l' élu entretenu dans le cadre de l'illustration des communes qui s'approchent d'une inscription dynamique dans la métropolisation. Dans cet entretien, l' élu jeunesse mentionnait justement ce manque de moyens financiers comme un frein à la mise en place d'actions intercommunales. Selon lui, une commune avec des contraintes financières constituerait un obstacle à la réalisation de potentiels partenariats.

Une idée déjà mise en avant par P. Loncle en 2006. Les élus enquêtés évoquent notamment le manque de temps des professionnels pour organiser l'action jeunesse de leur territoire qui ne leur permet pas d'envisager la mise en place d'actions partenariales. Ils expliquent que « (...) *les charges de travail ne sont pas extensibles, bon nombre pensent qu'ils [les professionnels jeunesse] n'ont déjà pas complètement le temps d'accomplir complètement le travail auprès des publics* ». En 2021, le manque de disponibilité des professionnels semble également constituer un obstacle aux démarches partenariales. Dans les résultats du questionnaire, cette limite de temps est notamment envisagée comme un frein à la mise en place de projets, au renouvellement des modes d'action des communes de la métropole ou encore comme un obstacle à leur participation aux événements mis en place par la Métropole.

#### **III.4.4 Des évolutions dans les attentes envers la Métropole**

Dans le rapport publié en 2006, plusieurs élus affichaient une certaine réticence à l'égard de la Métropole. Selon eux, le travail réalisé par les professionnels entre leur territoire et les territoires voisins était suffisant et ne nécessitait pas l'intervention de la Métropole. Ces élus ne semblaient présenter que très peu, voire quasi aucune, attente vis-à-vis de la Métropole. En 2021, les professionnels enquêtés révèlent davantage des divergences dans leurs attentes vis-à-vis de la Métropole. Les professionnels qui n'émettent que très peu d'attentes envers la Métropole représentent moins de la moitié des cas. Ils se rapprochent le plus souvent des catégories de détachement ou de relatif intérêt quant à la démarche de métropolisation.

La mise en perspective de notre enquête avec ce rapport commandité par Rennes Métropole, datant d'une quinzaine d'années, soulève de nombreux enjeux relatifs à la politique de jeunesse métropolitaine. Nous avons pu constater que certains des résultats mis en avant par P. Loncle semblent toujours d'actualité notamment en ce qui concerne l'organisation de l'action jeunesse de certaines communes, la difficulté des professionnels à mobiliser les jeunes les plus âgés ou encore la distinction faite par les acteurs jeunesse entre les communes de la Métropole et la ville centre. Par ailleurs, certaines évolutions sont aussi nettement remarquables, par exemple les logiques de transversalité qui apparaissent s'être étendues à l'ensemble du territoire ou encore le besoin de mutualisation qui ne semble plus aussi récurrent dans les communes de petite taille. De plus, des évolutions ont aussi pu être observées concernant les relations entretenues avec la Métropole et les attentes des acteurs jeunesse vis-à-vis de cet échelon.

Nous l'avons vu tout au long de cet écrit, aujourd'hui Rennes Métropole est un territoire aux situations multiples. La politique de jeunesse à l'échelle métropolitaine y est d'ailleurs réceptionnée et perçue de différentes manières dans tout le territoire. Cependant, notre enquête auprès des professionnels et des élus jeunesse a tout de même permis de révéler de nombreuses convergences en termes de politique de jeunesse sur ce même territoire.



## IV. METTRE EN LUMIERE DES ENJEUX COMMUNS

---

Dans le cadre de cette enquête, plusieurs enjeux relatifs à la métropolisation de la politique de jeunesse ont été mis en avant par les professionnels et les élus enquêtés. Au-delà des différents types de rapports que ces territoires entretiennent avec la dynamique de métropolisation, il apparaît que ces acteurs présentent des caractéristiques communes dans leurs discours.

### IV.1 Une mauvaise connaissance généralisée des institutions et du fonctionnement de la métropolisation

L'un des aspects qui apparaît de manière prédominante dans les résultats de notre enquête se rapporte au niveau de connaissance des enquêtés vis-à-vis des acteurs et du fonctionnement de la métropolisation. Il s'avère que le schéma d'acteurs intervenant dans le cadre de cette action de métropolisation de la politique jeunesse apparaît comme étant assez complexe aux yeux des enquêtés. Ceci est d'ailleurs à mettre en lien avec la territorialisation des politiques de jeunesse qui a engendré l'émergence de nouveaux acteurs (« *acteurs publics, privés, associatifs, parapublics, les jeunes, les familles, ...* »<sup>63</sup>), notamment mentionnée par P. Loncle dans ses recherches. Cette apparition de nouveaux acteurs dans les questions relatives à la jeunesse ne paraît pas avoir favorisé la compréhension générale des politiques jeunesse par les acteurs locaux.

Ces constats nous permettent de réaliser une contextualisation de la prise de décisions des acteurs jeunesse dans le cadre de la démarche de métropolisation. Cette prise en compte du contexte est d'ailleurs nécessaire à l'analyse de la mise en œuvre de l'action publique. Comme nous l'explique P. Le Galès et P. Lascoumes dans leur ouvrage, le manque de connaissance de ces professionnels constitue un obstacle à la prise de décisions rationnelles.<sup>64</sup> Pour autant, ces professionnels jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre de la politique de jeunesse métropolitaine puisqu'ils en sont les opérateurs.

---

<sup>63</sup> Loncle, P., « Les politiques territorialisées de la jeunesse : évolutions et enjeux » [notes prises pendant l'UES2] EHESP, Rennes, 14 avril 2021.

<sup>64</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *op. cit.*

L'un des professionnels enquêtés dans le cadre de cette enquête, en poste depuis plusieurs années dans la même commune, nous confie son désarroi lorsque nous l'interrogeons sur sa capacité à distinguer les différentes institutions de la Métropole.

*« Pas franchement... pas franchement... parce que moi ça concerne uniquement je vais être franche avec vous... on a des mails de Mission Jeunesse, mission machin, mission truc... (soufflement) non je fais pas forcément la distinction (...). »* (Extrait d'entretien avec un responsable de secteur enfance-jeunesse).

Plus précisément, concernant la convention qui lie l'association Le 4bis – IJ avec Rennes Métropole et dans laquelle apparaît notamment l'action de métropolisation de l'information jeunesse, le constat est le même.

En effet, il s'avère qu'aucun des professionnels et des élus qui ont été entretenus dans le cadre de cette enquête ne semble avoir connaissance de cette convention. Pourtant cette mission de métropolisation de l'information jeunesse confiée aux 4bis-IJ concerne directement ces élus et ces professionnels de la jeunesse. Un des élus enquêtés déclare d'ailleurs explicitement ne pas faire la distinction entre l'association Le 4bis – IJ et la Plateforme Ressource Jeunesse mise en place par la Mission Jeunesse de Rennes Métropole : *« Pour moi... pour moi c'est un peu le même truc en fait (rires). Alors que c'est pas le même truc »*.

Dans le cadre du questionnaire adressé aux professionnels jeunesse de Rennes Métropole, un recueil de données a d'ailleurs pu être réalisé sur la qualité de connaissance des professionnels vis-à-vis de l'association Le 4bis – IJ. Les résultats sont très significatifs.<sup>65</sup> En effet, sur les vingt-huit professionnels ayant répondu à ce questionnaire, vingt-trois d'entre eux indiquent que les missions du 4bis – IJ leur apparaissent comme plutôt claires. Cependant, lorsque nous les interrogeons sur leur capacité à faire la distinction entre les missions du 4bis – IJ et celles du CRIJ Bretagne, dix-huit d'entre eux déclarent ne plutôt pas – voire pas du tout – parvenir à faire la distinction entre les missions de ces deux institutions.

Cette question reste bien sûr complexe au vu du passé commun de ces deux entités (*cf. supra*). L'un des professionnels illustre très bien cette confusion. En effet, tout au long de cet entretien, l'enquêté mentionnera le CRIJ Bretagne pour évoquer l'association Le 4bis – IJ. L'un des élus

---

<sup>65</sup> Le 4bis- Information Jeunesse, Besoins et ressources des animateurs Jeunesse de Rennes Métropole en matière d'information jeunesse : Présentation des résultats de l'enquête et proposition d'actions concrètes, 2021.

enquêtés semble d'ailleurs parfaitement incarner dans son discours le niveau de connaissance généralisée que traduisent les résultats de cette enquête.

« *Même le 4bis en fait... en vrai... bah avant c'était juste un bâtiment devant lequel je passais. Je savais que c'était en lien avec la jeunesse mais c'est tout. Et maintenant je commence un peu plus à intégrer ce qui y est fait et quand on m'en parle je comprends un peu plus.* » (Extrait d'entretien avec un élu jeunesse).

D'ailleurs, les élus enquêtés mentionnent tous l'idée selon laquelle les professionnels de la jeunesse exerçant au sein de leur commune présenteraient un meilleur niveau de connaissance des acteurs et du fonctionnement de la politique de jeunesse métropolitaine. L'un des élus nous confie alors « (...) *je pense que l'animateur qu'on a, qui est là depuis deux années, je pense que lui doit voir certainement cette connaissance* », un second déclare « *Il faudrait que je demande ouais... aux animateurs ou aux services ou à We Ker à la rigueur... J'imagine que oui quand même parce que... ils sont plus pros que moi (rires)* ». Cependant, cette hypothèse que les élus réalisent vis-à-vis des professionnels de la jeunesse ne paraît pas se confirmer, ni à travers le discours recueillis dans le cadre des entretiens, ni à travers les résultats du questionnaire. Ce flou généralisé chez les professionnels et les élus jeunesse ne semble pas jouer en faveur de la réalisation d'actions intercommunales à destination de la jeunesse.

Cependant, face à ce manque de connaissance susceptible de freiner l'organisation d'actions à l'échelle intercommunale, le réseau interpersonnel de ces professionnels et de ces élus semblent jouer un rôle important et compenser l'appui que pourrait constituer RM et sa Plateforme Ressources Jeunesse. En effet, il semble que pour mettre en œuvre des projets entre plusieurs communes, les acteurs jeunesse du territoire ne passent pas toujours par la Métropole ou par l'association Le 4bis – IJ, mais semblent passer par des réseaux personnels (dans nos entretiens les enquêtés mentionnaient notamment des réseaux amicaux). Un élu jeunesse notifie tout de même une limite à ce fonctionnement, pour les professionnels et les élus qui ne disposeraient justement pas de ce réseau : « *Après c'est des relations... mais je pense que sur les commune où les gens n'ont pas de relation c'est difficile d'avoir des accès* ».

Pour P. Lascoumes et P. Le Galès, c'est « *sur la base de cette partition incertaine que les acteurs construisent leur interprétation et leur mobilisation (...)* ». <sup>66</sup> Il apparaît donc primordial de prendre en compte cette méconnaissance de la Métropole dont ils font preuve

---

<sup>66</sup> Lascoumes, P. et Le Galès, P., *op. cit.*

afin d'élaborer des pistes d'interprétation de la réception de cette politique de jeunesse métropolitaine. De plus, cette réflexion nous permet alors de confirmer notre quatrième hypothèse selon laquelle les réserves émises à l'égard de la démarche métropolitaine seraient liées à des difficultés de compréhension du jeu d'acteurs.

La clarification des objectifs, des intérêts et des compétences des acteurs prenant partie dans la métropolisation de la politique de jeunesse semble donc primordial. Pour Patricia Loncle, il y a d'ailleurs une nécessité de coordination importante entre les acteurs des différentes échelles.<sup>67</sup> Cela permettrait alors aux acteurs locaux de se saisir des enjeux de cette métropolisation dans leur intégralité. Ainsi, les élus et les professionnels jeunesse de ces communes seraient à même de prendre des décisions rationnelles dans un contexte certain.

Pour pallier cette méconnaissance, les acteurs jeunesse du territoire semblent se reposer sur leur propre réseau, notamment pour mener des actions avec d'autres communes sans l'intervention de l'échelon métropolitain. Cependant, le contexte sanitaire est apparu comme un véritable obstacle à la mise en place de ces projets, qu'ils aient été réalisés avec ou sans l'appui de Rennes Métropole.

## **IV.2 Des actions de partenariat intercommunales face à des freins conjoncturels**

Le contexte sanitaire auquel ont été confrontés les professionnels de la jeunesse cette dernière année a constitué un frein à la mise en place de nombreux projets, que ce soit à l'échelle de leur commune ou à l'échelle intercommunale. Dans un premier temps, les professionnels ayant contribué à cette enquête nous font part d'une baisse de fréquentation importante des structures jeunesse suite aux confinements successifs. Cette difficulté à mobiliser et remobiliser les jeunes dans l'espace communal semblait déjà présente avant la crise sanitaire, cependant, cette dernière apparaît avoir, aux yeux des professionnels, amplifié le phénomène. L'un d'entre eux nous confie d'ailleurs son ressenti vis-à-vis de la situation : « *Mais là depuis un petit bout de temps ça devient compliqué, parce que comme je vous disais le COVID, le manque de passage c'est plus compliqué...* ». De plus, la possibilité pour les professionnels d'organiser des actions concrètes sur leur territoire s'est vu réduite de manière très importante. Un élu à la

---

<sup>67</sup> Loncle, P., « Les politiques territorialisées de la jeunesse : évolutions et enjeux », *op. cit.*

jeunesse nous confie que « *La crise sanitaire est très très très frustrante, quasiment toutes les activités dont je vous ai parlé sont à l'arrêt* ».

Actuellement, les acteurs jeunesse du territoire ne semblent pas considérer l'organisation de projets avec d'autres communes de la Métropole comme un priorité. Ce qui transparait dans les résultats de notre enquête c'est la difficulté pour ces professionnels d'envisager des actions à une échelle plus large que celle de leur propre commune, étant donné leurs difficultés actuelles à assurer une action jeunesse locale. Un élu enquêté illustre cette posture dans son entretien. Il parle d'ailleurs au futur de la mise en place d'actions à l'échelle intercommunale. Malgré des restrictions sanitaires qui s'affaiblissent, il semble qu'il faudra un certain temps à ces territoires pour pouvoir se remettre de cette crise et envisager, à nouveau, la mise en place de partenariats.

« *Pour l'instant avec le COVID on a pas... on est plutôt en réaction, on est pas... on peut pas encore sur la projection là. Mais moi je suis amie avec l'animateur jeunesse de [Nom d'une commune limitrophe] donc je sais que sur ce plan-là si on a envie de mutualiser des choses ce sera possible.* » (Extrait d'entretien avec un élu jeunesse).

Il est fait référence au réseau interpersonnel des acteurs jeunesse, non pas pour pallier le manque de soutien de la Métropole, mais cette fois-ci pour surpasser les obstacles liés à la crise sanitaire. Ce constat que dressent les enquêtés a aussi été réalisé par les professionnels de l'association Le 4bis – IJ qui ont observé, l'année passée, une baisse des sollicitations de leurs services sur le territoire métropolitain. Tout de même, les résultats du questionnaire nous révèlent que dix des vingt-huit professionnels interrogés déclarent échanger parfois avec les acteurs jeunesse des autres communes de la métropole. Ces échanges portent d'ailleurs le plus souvent sur des échanges de pratiques entre professionnels.

### **IV.3 Des acteurs jeunesse satisfaits de l'offre métropolitaine**

Les enquêtés émettent aussi un certain avis sur les temps d'échange organisés par la Métropole, tout au long de cette crise sanitaire, dans le cadre de la Plateforme Ressources Jeunesse. Les professionnels et les quelques élus interrogés, apparaissent comme généralement satisfaits de cette proposition réalisée par la Métropole. Un des élus entretenus souligne et félicite l'intention de la Métropole de continuer à mettre des choses en place malgré le contexte sanitaire.

« Enfin globalement au niveau de la Métropole on voit qu'il y a des actions... les gens ne s'enferment pas dans cette présentation où on ne peut rien faire. On sent qu'il y a quand même une volonté à continuer dans tous les services à avancer. » (Extrait d'entretien avec un élu jeunesse).

Les élus semblent unanimes sur les apports tirés des rencontres organisées dans le cadre de la Plateforme Ressources Jeunesse pendant la crise sanitaire. Cependant, certains remarquent tout de même des difficultés à poursuivre les échanges en distanciel. Un élu confie alors sa hâte de pouvoir rencontrer en présentiel les autres acteurs jeunesse du territoire. Ce besoin de rencontrer les professionnels et les élus jeunesse des autres communes de la Métropole est aussi mentionné par un autre élu à la jeunesse. Pour lui, cela constitue l'une des pistes d'amélioration de la politique de jeunesse métropolitaine, conscient, par ailleurs, que les agents de la Métropole n'ont pas la main sur cette dimension.

Ces mêmes élus à la jeunesse occupent d'ailleurs une position très complexe dans le cadre de l'actuelle politique de jeunesse métropolitaine. En effet, ils sont entrés en fonction il y a moins d'un an ce qui ne leur a pas laissé excessivement de temps pour émettre des propositions relatives à des actions intercommunales qui participeraient à la métropolisation de la politique de jeunesse.

#### **IV.4 Des nouveaux élus jeunesse qui n'ont pas encore eu le temps de s'imprégner du territoire et de proposer des actions**

Comme mentionné précédemment, les élus jeunesse des communes de Rennes Métropole exercent leur fonction dans un contexte singulier et ce, depuis leur élection il y a environ un an. Cette période apparaît donc comme particulièrement difficile à expérimenter pour les élus jeunesse qui souhaitent s'imprégner de leur territoire et du fonctionnement des politiques de jeunesse, notamment à l'échelle métropolitaine.

Pour autant, cet enjeu lié à la connaissance du territoire et de ses instances apparaît comme étant primordial pour assurer la réalisation de projets à l'échelle intercommunale. Ce même élu souligne d'ailleurs la volonté de Rennes Métropole de créer un réseau entre les différents élus des communes intervenant sur les questions relatives à la jeunesse et de les affilier à une réflexion commune. Il explique, « (...) il y a clairement là une volonté d'associer les différents élus des différentes communes à la politique jeunesse qui est assez fort au niveau de la Métropole. »

Dans cette enquête, les élus apparaissent donc comme étant volontaire à s'investir dans cette métropolisation de la politique de jeunesse tout en proposant de nouvelles actions. Cependant, B. Pallier, lorsqu'il évoque le concept de *Path Dependence*, mentionne la perspective de court terme de ces élus, qui favoriseraient la tendance à la pérennité des politiques publiques.<sup>68</sup> Selon lui, cette projection limitée encouragerait les élus à réaliser les choix les moins coûteux dans l'immédiat, ce qui contribuerait aux effets de *policy lock-in* enfermant les politiques publiques sur une voie spécifique de développement. Ce phénomène semble donc se placer en contradiction avec cette volonté déclarée des élus à proposer des actions novatrices.

Par ailleurs, les enquêtés ont aussi été interrogés sur l'impact de l'orientation politique de leur municipalité vis-à-vis des relations entretenues par la commune avec la métropolisation de la politique de jeunesse.

#### **IV.5 Le rôle incertain de l'orientation politique de la municipalité**

Les avis sur le rôle de l'orientation politique de la municipalité apparaissent plus mitigés. Les professionnels distinguent tout de même une certaine corrélation entre ces deux dimensions. Pour l'un des professionnels enquêtés, la relation entretenue avec la dynamique de métropolisation « *dépend de beaucoup de facteurs (...), mais pas forcément que du bord politique* ». Un second responsable de secteur enfance-jeunesse illustre le lien entre la municipalité et la métropolisation en prenant l'exemple de sa propre commune particulièrement investie dans la dynamique métropolitaine et ce depuis plusieurs mandats.

« *Je pense que... parce que même avec l'ancien élu ça fait pas mal de temps qu'on entendait d'axer plus le partenariat avec les communes de RM et tout ça... Après il me semble que le maire est pas mal là-dessus donc... voilà après j'imagine...* » (Extrait d'entretien d'un responsable de secteur enfance-jeunesse).

Enfin, l'un des enquêtés tente de résumer le point de vue que semblent partager les professionnels entretenus.

« *Après je pense aussi que de toute façon, la thématique de la jeunesse elle reste prioritaire quel que soit le parti... mais euh... mais après elle... l'implication et les forces vives*

---

<sup>68</sup> Pallier, B., « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », dans Boussaguet, L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (3e édition actualisée et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 411-419.

*qu'on va pouvoir y mettre, peut-être, vont être moins importantes en fonction des partis.* » (Extrait d'entretien d'un responsable de secteur enfance-jeunesse).

Les récentes élections municipales semblent donc avoir eu une influence plus ou moins importante sur les politiques de jeunesse locales et les pratiques professionnelles. Dans notre enquête, il apparaît assez difficile d'élaborer des interprétations du rôle de l'orientation politique municipale en ce qui concerne le rapport à la métropolisation. En effet, la majorité des communes enquêtées se déclarent sans étiquette politique. Il est donc difficile d'établir des liens entre la couleur politique municipale, la politique locale de jeunesse mise en œuvre et le positionnement de ces communes vis-à-vis de la métropolisation.

Néanmoins, il semble tout de même nécessaire de préciser que les communes de taille importante et présentant un caractère d'autosuffisance en matière de mise en œuvre de politiques de jeunesse municipales manifestent un certain intérêt et un investissement dans la démarche de métropolisation. De fait, ces communes ont une orientation politique de gauche, tout comme la majorité métropolitaine. Ici, la proximité idéologique de ces acteurs semble favoriser une appréhension positive de la démarche métropolitaine. Si nous ne pouvons affirmer totalement le rôle de l'orientation politique dans ce rapport positif à la métropolisation, nous pouvons tout de même mentionner le rôle de l'appartenance des élus municipaux et métropolitains à des réseaux communs.

De nombreux enjeux communs semblent donc être mis en avant par les professionnels et les élus enquêtés. Les divers acteurs jeunesse du territoire métropolitain ne se contentent pas de réaliser un constat des besoins en matière de politiques de jeunesse. Au contraire, ils sont plusieurs à émettre des propositions d'actions pour favoriser la mise en place d'actions métropolitaines à destination de la jeunesse.

#### **IV.6 Des pistes de réflexion proposées à différents niveaux**

Les acteurs jeunesse du territoire métropolitain sont nombreux, ils occupent d'ailleurs des fonctions et des postes variés à différents échelons. Les entretiens réalisés auprès de plusieurs professionnels et élus jeunesse de RM ont permis de mettre en avant plusieurs pistes de réflexions qui pourraient constituer des leviers à la métropolisation de la politique de jeunesse. L'un des professionnels ayant accepté de réaliser un entretien avec nous, évoque, par exemple, l'idée selon laquelle la Métropole pourrait organiser des temps d'échange et de rencontre par secteurs géographiques.

Peu de temps après la réalisation de notre enquête, le conseil métropolitain a adopté en avril 2021 un Pacte de gouvernance qui établit les grands principes de coopération intercommunale sur le territoire de Rennes Métropole. Dans ce Pacte de gouvernance, il a été décidé de mettre en place des comités de secteur sur le territoire métropolitain. La métropole a donc été divisée en huit secteurs géographiques représentant des « *lieux privilégiés de la consultation des communes sur la mise en œuvre des politiques métropolitaines* ». <sup>69</sup> En reprenant la proposition développée par le professionnel précédemment cité, ce même découpage géographique du territoire pourrait d'ailleurs être repris pour mener une réflexion commune sur les questions de la jeunesse.

En effet, selon ce professionnel cette méthode de fonctionnement permettrait d'avoir plus de répercussions sur « *l'après-réunion* », en favorisant notamment la création de réseaux et de projets entre des professionnels appartenant à un même espace géographique et partageant, potentiellement, des problématiques communes. Dans la même idée, un élu de la jeunesse enquêté, nous indique qu'il avait aussi été question de réaliser des rencontres entre les communes présentant des caractéristiques similaires. Selon lui, « *(...) c'est quand même mieux ciblé de travailler entre communes de même dimension car les problématique ont plus de chance d'être identique quand même quoi...* ».

Malgré des pistes d'amélioration évoquées par les enquêtés, un second élu souligne tout de même les initiatives prises par la Métropole et sa capacité à s'adapter aux besoins des jeunes suite à la crise sanitaire.

*« Il va y avoir une crise économique très grande et c'est la jeunesse qui va en souffrir le plus, parce que c'est toujours la jeunesse qui en souffre le plus dans les crises économiques. Je pense que la Métropole, a compris qu'il fallait faire quelque chose en avance donc ça c'est important. »* (Extrait d'entretien avec un élu jeunesse).

D'autres observations ont aussi pu être réalisées dans le cadre du stage effectué au sein du 4bis – Information Jeunesse, association à laquelle a notamment été confiée l'action de métropolisation de l'information Jeunesse par RM. Ces observations reposent sur des constats réalisés par les professionnels, animateurs et informateurs, ainsi que par les administrateurs de l'association. En effet, il s'avère que les membres de l'association mènent eux aussi une certaine

---

<sup>69</sup> Rennes, Ville et Métropole, « Le conseil métropolitain : Le Pacte de gouvernance », <<https://metropole.rennes.fr/le-conseil-metropolitain>> (Consulté le 10.06.2021).

réflexion sur la manière dont ils peuvent participer à optimiser la démarche de métropolisation des politiques de jeunesse. Les professionnels du 4bis – IJ qualifient d'ailleurs cette question de relativement urgente.

Dans les faits cela s'est traduit très concrètement par la création de ma mission de stage qui avait pour objectif final de dégager des pistes de réflexions, notamment sur les manières dont l'association pourrait intervenir auprès des professionnels jeunesse des communes de RM.

A la suite de l'enquête menée, les résultats obtenus nous ont amené à rédiger un document synthétique qui reprenait l'essentiel de ces résultats et qui présentait, en seconde partie, une plateforme numérique destinée aux professionnels jeunesse de Rennes Métropole et de la ville de Rennes. Cette idée de plateforme numérique avait d'ailleurs déjà été envisagée par Le 4bis – IJ auparavant. Les résultats de l'enquête ont permis d'appuyer cette proposition d'action à travers la rédaction d'un écrit présentant les objectifs et les objectifs opérationnels de cet outil numérique. En effet, les professionnels jeunesse enquêtés étaient quatre-vingt-six pour cent à déclarer être tout à fait d'accord avec l'utilité de cette plateforme numérique proposée par l'association.

L'association Le 4bis – IJ et la métropole rennaise vont prochainement entamer un dialogue concernant la rédaction de la prochaine convention pluriannuelle qui les unit. L'association et l'échelon métropolitain pourront d'ailleurs s'appuyer sur les résultats de ce questionnaire ainsi que cette proposition de plateforme numérique pour alimenter leur réflexion à venir sur le contenu de cette future convention.

## V. CONCLUSION

---

La réalisation de cette mission de stage et de cette enquête s'est faite dans un contexte spécifique. Les récentes élections municipales, le vote du Pacte de gouvernance par le conseil communautaire ou encore la négociation de la prochaine convention unissant la Métropole et Le 4bis – IJ sont autant d'enjeux impactant de plus ou moins près la démarche de métropolisation des politiques de jeunesse.

Malgré un contexte sanitaire peu propice au développement de la dynamique de métropolisation ainsi qu'à la démarche d'enquête, cette recherche nous aura tout de même permis de mettre en lumière plusieurs constats sur ce territoire métropolitain. En effet des tendances générales sont observables quant à la réception de la politique jeunesse métropolitaine par les acteurs municipaux. Ces rapports entretenus avec la Métropole sont évidemment à recontextualiser pour interpréter ces relations. De plus, une dimension cognitive importante prend place, à travers les multiples représentations des acteurs, dans la compréhension et l'analyse du fonctionnement actuel de la métropolisation des politiques de jeunesse.

Cet écrit a donc tenté de catégoriser les différents types de rapports entretenus à la Métropole et de mettre en lumière les évolutions majeures dans ces relations ainsi que des enjeux communs observés sur le territoire, cela en prenant en considération le discours des acteurs jeunesse locaux du territoire qui nous paraît constituer le fondement des résultats obtenus.

Dans l'éventualité où la mission m'ayant été proposée dans le cadre de ce stage nécessiterait des prolongements, plusieurs orientations seraient envisageables à la suite de l'analyse de nos résultats. Nous pourrions éventuellement poursuivre un dialogue soutenu avec les professionnels et les élus jeunesse du territoire, notamment en leur faisant part de nos résultats et en les interrogeant sur leurs propositions de leviers susceptibles de favoriser cette démarche de métropolisation.

De plus, il apparaît primordial de participer à une « campagne de clarification » auprès des acteurs jeunesse du territoire dans l'optique de les éclairer sur les objectifs, les intérêts et les compétences des parties prenantes de cette démarche de métropolisation. Le 4bis – IJ pourrait d'ailleurs profiter de cette action pour promouvoir son rôle spécifique dans cette démarche en tant qu'association conventionnée à la Métropole ce qui favoriserait potentiellement la mise en place de partenariat avec les communes de RM.

Enfin, l'association pourrait élaborer une forme de cartographie des communes de la métropole en prenant en considération les multiples enjeux relatifs aux caractéristiques de ces territoires, à la relation qu'ils entretiennent avec la Métropole ou encore aux relations de partenariats intercommunales existantes. Cet outil permettrait par la suite à l'association Le 4bis – IJ de proposer une offre de services adaptée aux communes de la Métropole en considérant leurs besoins spécifiques et leurs habitudes de travail. L'ensemble des prolongements à cette mission de stage pourrait alors être réalisé en surveillant de près les réflexions, relatives à la jeunesse, menées dans le cadre du nouveau Pacte de gouvernance de la Métropole.

---

## Bibliographie

---

### OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

- « Rendre lisible la politique de jeunesse », *Cahiers de l'action*, 2011, n° 32, p. 35-53.
- Aguilera, Thomas, et Jeanne Chauvel. « IV. Une métropole dynamique, mais inégalitaire », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 61-80.
- Amsellem-Mainguy, Y., « Qu'entend-on par « éducation pour la santé par les pairs » ? », *Cahiers de l'action*, vol. 43, n°3, 2014, p. 9-16.
- Autès, M., « Le sens du territoire », *Recherches et prévisions*, n° 39, 1995, p. 57-70.
- David, O., *Territorialisation et services aux publics*. Communication présentée dans le cadre de la journée d'étude Les leçons de la décentralisation : Territoires et dynamiques organisationnelles, organisée par le Chaire TMAP, 19 mai 2021, Sciences Po Rennes.
- Demazière, D., « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, vol. 4, n°3, 2013, p. 333-347.
- Douillet, A-C., Lebrou, V. et Sigalo Santos, L., « Transversalité », dans Laurie Boussaguet, L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (5<sup>e</sup> édition entièrement revue et corrigée)*, Presses de Sciences Po, 2019, p. 658-666.
- Frinault, T., « III. La fabrique de l'agglomération rennaise : du district à la métropole », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 43-59.
- Frippiat, D., et Marquis, N., « Les enquêtes par Internet en sciences sociales : un état des lieux », *Population*, vol. 65, n°2, 2010, p. 309-338.
- Halter, J-P., « Politiques territoriales de jeunesse et transversalité », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, n°1, 2007, p. 44-54.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, (coll. « 128 »), 2012, 128 p.
- Loncle, P., « Évolutions des politiques locales de jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, vol. 43, n°1, 2007, p. 12-28.

Loncle, P., « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, vol. 2, n°2, 2011, p. 129-147.

Loncle, P., « Les politiques territorialisées de la jeunesse : évolutions et enjeux » [notes prises pendant l'UES2] EHESP, Rennes, 14 avril 2021.

Loncle, P., *Politiques De Jeunesse Les Défis Majeurs De L'intégration*, Presses Universitaires De Rennes, 2010, 232 p.

Palier, B., « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », dans Boussaguet, L. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (3e édition actualisée et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 411-419.

Schnapper, D., « 14 – Élaborer un type idéal » dans Paugam, S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.

Segas, S. « II. L'espace politique municipal », dans Pasquier, R. (dir.), *Sociologie de Rennes*, La Découverte, 2020, p. 27-42.

## **RAPPORTS ET AUTRES SOURCES OFFICIELLES**

AUDIAR Rennes, « Les profils démographiques des territoires breilliens et de l'aire urbaine rennaise », Décembre 2018.

Convention pluriannuelle de partenariat entre Rennes Métropole et Le 4bis – Information Jeunesse, 2019-2021.

Le 4bis- Information Jeunesse, Besoins et ressources des animateurs Jeunesse de Rennes Métropole en matière d'information jeunesse : Présentation des résultats de l'enquête et proposition d'actions concrètes, 2021.

Loncle, P. « Paroles d'élus et politiques de jeunesse : échelons communaux et intercommunaux à Rennes Métropole », Rapport de recherche commandité et financé par Rennes Métropole, 2006.

Moalic, M. et Parisse, J., « Les jeunes dans les politiques du conseil régional de Bretagne : entre recompositions sectorielles et dynamiques partenariales », INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, 2021.

Rapport annuel du Contrat de Ville de la métropole rennaise, 2019-2020.

Rapport d'Activité 2019 de l'association Le 4bis – Information Jeunesse.

## **WEBLIOGRAPHIE**

Rennes, Ville et Métropole « Rennes et les jeunes », <<https://metropole.rennes.fr/rennes-et-les-jeunes>> (Consulté le 12.02.2021).

Rennes, Ville et Métropole, « Le conseil métropolitain : Le Pacte de gouvernance », <<https://metropole.rennes.fr/le-conseil-metropolitain>> (Consulté le 10.06.2021).

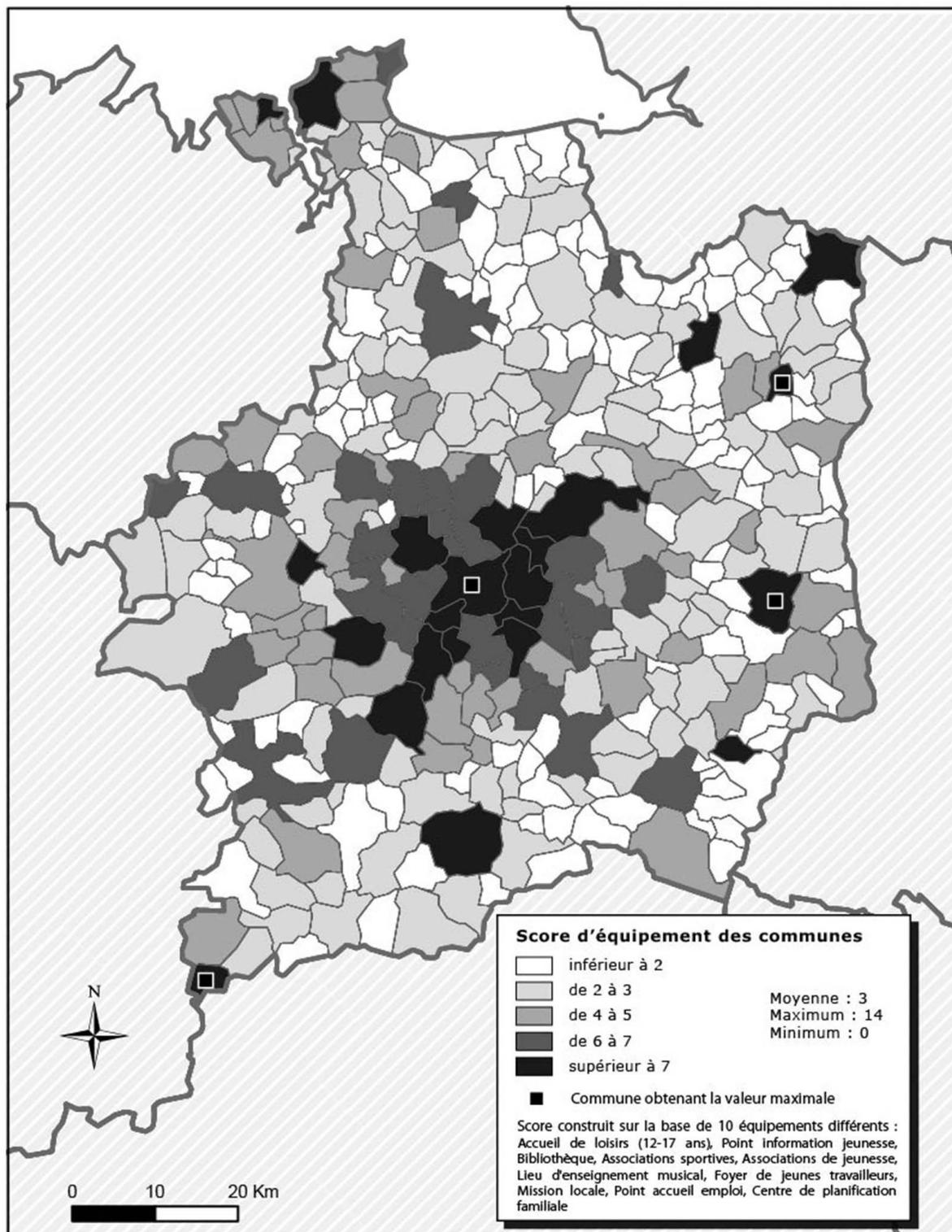
---

## Liste des annexes

---

Annexe n°1 : Niveau communal d'équipements et de services destinés à la jeunesse.

Annexe n°1 : Niveau communal d'équipements et de services destinés à la jeunesse.



COUPLE	Elisa	01 <sup>er</sup> juillet 2021
<p align="center"><b>Master 2 mention santé publique</b>  <b>Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »</b></p>		
<p align="center">La métropolisation de la politique jeunesse : enjeux et réception par les acteurs locaux.  <i>L'exemple du territoire de Rennes Métropole.</i></p>		
<p align="center"><b>Promotion 2020-2021</b></p>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>Dans un contexte de métropolisation des politiques de jeunesse, les élus jeunesse et les professionnels du territoire de Rennes Métropole, ont été questionnés sur la réception de ces politiques.</p> <p>Dans un premier temps, cet écrit réflexif se concentre sur les différents rapports entretenus, par les communes de la métropole, vis-à-vis de cette démarche de métropolisation. Des ébauches d'interprétations de l'appartenance à ces différents types de relations sont d'ailleurs réalisées.</p> <p>Une mise en lumière de diverses évolutions observées est proposée dans un second temps, en ce qui concerne notamment les attentes et les représentations des acteurs jeunesse locaux de la Métropole.</p> <p>Puis, des enjeux communs de la métropolisation de la politique de jeunesse, propres au territoire de Rennes Métropole et mis en avant dans les résultats de notre enquête, sont présentés.</p>		
<p><b>Mots-clés :</b>  Métropolisation, politiques publiques, acteurs, partenariat</p>		
<p align="center"><i>L'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		